

ASSEMBLEE PLENIERE DU 15 SEPTEMBRE 2010

POUR UNE ILE
LETTREE

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Commission « Développement humain »

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. Bref rappel de la lutte contre l'illettrisme.....	5
1. De la lutte contre l'analphabétisme à la lutte contre l'illettrisme	5
2. Plus de 20 années après, qu'en était-il ?	5
3. Le tournant de 2000	6
II. État des lieux actuel des acteurs et des actions : quelle réalité du partenariat ?	8
1. Le contexte et le cadre.....	8
2. Le fonctionnement du dispositif partenarial	8
a. Les comités de pilotage.....	9
b. Les comités techniques	10
3. Les actions et les moyens	10
3.1. Actions de lutte contre l'illettrisme.....	12
3.1.1. Ateliers Permanents de Lutte contre l'Illettrisme (APLI)	12
3.1.2. Redynamisation sociale.....	13
3.1.3. Lutte contre l'illettrisme dans les prisons	13
3.1.4. Le R.S.M.A.....	14
3.1.5. L'expérimentation VAE	15
3.1.6. Au sein des entreprises.....	15
3.2. Actions de prévention contre l'illettrisme.....	16
3.2.1. L'académie.....	16
a. Les classes « contrat »	16
b. Les Centres Académiques de Lecture et d'Ecriture (CALE)	16
c. L'Education prioritaire.....	18
d. Impact du programme spécifique de l'Académie.....	19
3.2.2. Réseaux de Réussite Scolaire (RRS) et Equipes de Réussite Educative (ERE).....	20
3.2.3. Adultes relais	22
3.2.4. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF).....	23
a. Le Contrat local d'Accompagnement Scolaire (CLAS).....	23
b. Le Réseau d'Ecoute et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP)	23
3.2.5. Télé Formation Lecture–Réunion (TFL-R)	23
3.2.6. La DDJS	24
3.2.7. Le Département	24
3.3. Actions transversales rattachées au dispositif de lutte contre l'illettrisme ...	25
III. Bilan du dispositif et préconisations	25
1. Le bilan	25
1.1. Axe lutte contre l'illettrisme	27
a. Les Ateliers Permanents de lutte contre l'illettrisme (APLI).....	27
b. Les autres actions de lutte contre l'illettrisme	28
1.2. Axe prévention contre l'illettrisme.....	28
a. Les RRS et ERE.....	28
b. Les autres actions du dispositif	29
2. Les Préconisations	29
Conclusion	30
Annexes	32
Remerciements	45

INTRODUCTION

Pourquoi la lutte menée depuis plusieurs décennies contre l'analphabétisme d'abord, l'illettrisme ensuite, n'a-t-elle pas donné les résultats escomptés ? Pourtant des moyens importants ont été mis en œuvre, des énergies diverses et variées ont été mobilisées, de nombreux plans concoctés et la volonté politique a toujours été réaffirmée.

Telle a été l'interpellation de la commission « Développement humain » du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) ; interpellation qui pourrait aller bien au-delà du seul problème de l'illettrisme.

L'illettrisme a toujours constitué une préoccupation du CESER. En témoignent ses avis rendus à l'occasion des documents budgétaires du Conseil régional ou de ceux sollicités au plan national, tels que lors du débat sur l'Ecole en 2004 ou tout récemment dans le cadre des Etats Généraux de l'Outre-Mer (EGOM). En effet, la contribution rédigée en juillet 2009 soulignait que l'éradication de l'illettrisme constituait LA priorité des priorités et le préalable au développement économique, social et culturel de la Réunion.

Jusqu'à présent cependant, le CESER n'avait pas publié de rapport sur la problématique de l'illettrisme. Après avoir réfléchi et proposé des rapports ou notes sur des thèmes sectoriels, tels que la VAE¹, l'apprentissage..., la commission « Développement humain » du CESER a souhaité avoir une vision plus large du champ de l'Education et de la Formation. Elle a donc choisi de s'y atteler par le biais du dispositif de lutte contre l'illettrisme mis en place à la Réunion.

En effet, l'illettrisme, de par son importance et la durabilité du phénomène, est, qu'on le veuille ou non, un critère objectif d'appréciation du système d'Education et de Formation et peut à certains égards, être considéré comme un échec de celui-ci. Ainsi, un pourcentage inquiétant de jeunes quitte le système scolaire sans maîtriser les savoirs fondamentaux alors que, nombreux sont ceux qui, entrant dans un parcours de formation professionnelle, doivent le plus souvent commencer par une remise à niveau. Ces deux éléments rapprochés donnent à penser qu'ils sont l'une des origines du flux d'illettrés important que connaît notre île. Il en résulte que leur nombre ne diminue pas au fil des années.

Selon l'enquête CIRILLE² menée en 1996/97, 120 000 illettrés étaient recensés dans l'île, soit environ 23 % de la population des 16 à 65 ans. Les résultats de l'enquête IVQ³, menée en 2007/2008 par l'INSEE⁴, font état de plus de 111 000 illettrés pour cette même tranche d'âge, soit toujours 22 % de la population réunionnaise. Ce taux pratiquement constant est élevé et nettement supérieur à celui de la France qui s'établit à 9 %.

Le nombre de décrocheurs du système scolaire est lui aussi inquiétant. Suivant les rapports à la Commission Permanente du Conseil régional, ce sont 3 500 à 4 000 jeunes qui sortiraient chaque année du système de formation initiale à la Réunion, sans qualification ni diplôme.

Par ailleurs, l'illettrisme est une problématique transversale qui impacte terriblement l'épanouissement et l'insertion de l'Homme mais également, freine le développement de notre territoire (effet néfaste sur l'emploi, générateur d'exclusion, problème de savoir être ...).

Les remèdes pour combattre l'illettrisme tant pour « guérir » (curatif) ses effets que pour le prévenir (préventif) n'ont apparemment, pour le moment, guère été probants.

¹ Validation des Acquis de l'Expérience.

² CIRILLE : Centre Interinstitutionnel de Ressources contre L'ILLETtrisme.

³ IVQ : Illettrisme Vie Quotidienne –enquête menée au plan national en 2003-2004 et à la Réunion en 2007.

⁴ INSEE : Institut National des Statistiques des Etudes Economiques.

Ensuite, la lutte contre l'illettrisme est annoncée prioritaire, par les pouvoirs publics, depuis de nombreuses années. Dans le P.R.D.F. adopté par le Conseil régional début 2006, l'illettrisme est souligné comme tel (page 26), mais la nécessité prônée « d'une ingénierie de formation adaptée aux différentes typologies de population concernées » n'apparaît pas clairement dans les programmes cibles « qui présentent un intérêt stratégique pour la mise en œuvre du P.R.D.F. ».

Enfin, au travers de cette problématique, la commission du CESER pouvait ainsi examiner, non seulement les articulations entre divers dispositifs existants, mais également la cohérence en leur sein même, ainsi que leur relation avec l'insertion et le développement.

Aussi, s'est-elle proposée de faire un bilan du dispositif de lutte contre l'illettrisme. Elle a eu pour objectif d'essayer d'analyser tout ce qui a été fait dans ce domaine, d'entendre un maximum d'acteurs de la lutte contre l'illettrisme, et de tenter d'appréhender ce qui « ne colle pas ». Ce faisant, elle a souhaité identifier les distorsions et incohérences possibles qui réduisent l'impact des efforts entrepris dans ce domaine et annihilent les moyens qui y sont consacrés.

Terminologie

Mettons nous d'accord sur les mots ⁵:

* Pour les personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante, on parle **d'illettrisme**. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, et avec les formations de base dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.

* Pour les personnes qui n'ont jamais été scolarisées, on parle **d'alphabétisme**. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier apprentissage.

* Et enfin, pour les nouveaux arrivants dans un pays dont ils ne parlent pas la langue, il s'agit de son apprentissage. En France, on parle du "**Français langue étrangère**".

⁵ Définitions extraites du site de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), www.anlci.gouv.fr.

I. BREF RAPPEL DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

1. De la lutte contre l'analphabétisme à la lutte contre l'illettrisme

La bibliographie sur le thème de l'illettrisme est relativement abondante. Le CARIF/OREF a compilé des ouvrages, articles de presse, ... relatifs à ce thème. On s'aperçoit ainsi que cette problématique a en réalité été, depuis de nombreuses années, au centre des préoccupations à la Réunion.

Dans la revue n° 15 du service Régional de la Réunion de l'INSEE de janvier/ février 1985, **Gérard AMABLE**⁶ écrivait : « **Vaincre l'analphabétisme : faudra-t-il attendre l'an 2000 ?** La scolarisation de masse pratiquée à la Réunion depuis 1946, année de la départementalisation, a eu pour effet de presque tarir à la source l'analphabétisme. Cependant, peu d'efforts ont été faits jusqu'à présent en direction des analphabètes adultes qui n'ont pas été scolarisés ou qui ont quitté l'école prématurément. L'analphabétisme touche encore 1 adulte Réunionnais sur 5 ». Et, il concluait : « Le choix est simple : va-t-on prendre en compte la population active analphabète (en l'alphabétisant, ou en créant des emplois qui lui soient adaptés) ou attendre l'an 2000, pour que le problème se règle comme aux Antilles par la mise à la retraite de la majeure partie de la population analphabète ? »

Dans ce même article, il fait référence au mouvement ATD Quart Monde qui a montré, dans les années 70, que l'analphabétisme n'était pas réservé aux pays sous-développés mais concernait aussi la Métropole.

Ce constat explique que la lutte contre l'illettrisme a été érigée priorité nationale et que le Conseil des ministres a adopté, le 11 janvier 1984, plusieurs mesures s'y rapportant. En particulier, l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) était invitée à adapter certaines de ses formations à la population analphabète, qui jusqu'à présent y avait peu accès, en renforçant notamment la mise à niveau. Par ailleurs, le 2 octobre 1984, le ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale a mis en place le Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (GPLI). Cet organisme, composé de représentants de ministères et de mouvements associatifs ou d'action sociale, s'est vu assigné pour tâche de susciter et de coordonner des actions gouvernementales pour lutter contre l'analphabétisme.

2. Plus de 20 années après, qu'en était-il ?

La revue **Akoz**⁷ a consacré, en décembre 2007, son numéro à l'illettrisme à la Réunion, dont le sous-titre était : « **Un combat sans fin** », et en en faisant un historique. Dans son éditorial, on lit : « Il y aurait encore entre 100 000 et 130 000 illettrés à la Réunion. Depuis 20 ans ce chiffre n'a pas bougé. Comment en est-on arrivé là ? »

...« Dans les années 60-70, des associations d'éducation populaire (AREP⁸, ARCA⁹, APR¹⁰) ont suscité une prise de conscience collective et se sont mises à la tâche ».

...« Il s'agissait d'émanciper toute une frange de Réunionnais, qui dans l'île à peine devenue département, n'avait pas eu accès à l'école républicaine et ses promesses. C'est donc, une génération d'analphabètes qu'il a fallu former ».

⁶ Diplômé de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique.

⁷ Les cahiers du développement publiés avec le soutien de la Région Réunion.

⁸ AREP : Association Réunionnaise d'Education populaire créée en 1962.

⁹ ARCA : Association Réunionnaise de Cours pour Adultes créée en 1970.

¹⁰ APR : Association de Promotion Rurale.

...« *Pourtant ce qui ne devait être qu'une étape de rattrapage s'est installé dans la durée. La lutte s'est institutionnalisée, des 'dispositifs' ont vu le jour, les méthodes pédagogiques se sont enrichies, le discours aussi. Et les analphabètes d'hier ont laissé la place aux illettrés d'aujourd'hui* ».

Dans ce même numéro, Raoul LUCAS enseignant à l'Université de la Réunion, retrace la généalogie de la lutte contre l'illettrisme suivant une approche socio-historique. Nelson NAVIN, Doctorant en histoire à l'Université de la Réunion, en souligne la médiatisation, notamment grâce au Quotidien¹¹ de la Réunion de 1976 à 1995. Le sujet devient un débat public.

Ainsi que l'indiquent ces auteurs, la lutte contre l'illettrisme s'institutionnalise au fil du temps au plan national et local. A partir de 1984, différents organismes sont créés tels que le CARIF¹² auquel est adjoint rapidement un CIRILLE (Centre Interinstitutionnel de Ressources contre l'Illettrisme).

Pour sa part, l'Education nationale - après le texte de Jean-Pierre CHEVENEMENT de 1985 et la loi d'orientation de 1989 (loi JOSPIN) - lance un Plan lecture, des évaluations nationales de compétences et fixe pour objectif 80 % d'une classe d'âge au niveau Bac. Localement, la CAF¹³ s'implique dans la prévention de l'illettrisme chez le jeune enfant et engage des actions en ce sens.

3. Le tournant de 2000

Il faudra attendre les années 2000 pour qu'au plan local la prise de conscience collective de l'enjeu se traduise concrètement et que les autorités (Etat, Région, Département, CAF) s'organisent en signant, le 19 février 2002, une **Charte partenariale de lutte contre l'illettrisme pour les années 2000 à 2006**. Dans son préambule, on y lit que « *face à l'ampleur et la complexité du problème à la Réunion, un travail d'envergure reste à faire dans la définition d'une politique globale et concertée et la structuration d'un dispositif interinstitutionnel régional de lutte contre l'illettrisme.*»

Priorité nationale depuis 1984, inscrite à nouveau dans la loi du 29 juillet 1998, la lutte contre l'illettrisme devient enfin une priorité affirmée au plan régional.

Parallèlement, une agence de l'ANLCL (Agence Nationale de Lutte Contre l'illettrisme) est créée et définit ses premières orientations.

En novembre 2003 un séminaire¹⁴ est organisé en présence de la Directrice générale de l'ANLCL, marquant ainsi l'affirmation d'une volonté politique d'être opérationnel et d'agir en partenariat.

¹¹ Journal né dans le milieu des années 1970.

¹² CARIF : Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation.

¹³ CAF : Caisse d'Allocations familiales.

¹⁴ « Réunir pour mieux agir contre l'illettrisme ».

Dans son discours d'ouverture¹⁵, le Préfet de la Réunion indiquait : « *Le particularisme de notre situation, c'est que l'illettrisme s'ajoutant à d'autres facteurs géographiques et économiques, amplifie ici les effets de l'exclusion. Cette situation particulière justifie une mobilisation plus volontaire encore des acteurs publics pour organiser la lutte.*

Cette prise de conscience de la nécessité d'agir efficacement n'est pas nouvelle ... s'est véritablement mis en place un dispositif global cohérent qui réunit l'ensemble des acteurs et des opérateurs ».

... « Tous les services de l'Etat ont contribué, autour du chargé de mission régional, à la réussite de cette politique de lutte contre l'illettrisme ».

Le Recteur de l'Académie¹⁶ déclarait : « *l'illettrisme est peut-être un des fléaux majeurs de notre temps. Ce constat renvoie à l'efficacité du système éducatif, l'illettrisme est lié aux performances du système d'enseignement et à son efficacité. De fait, si l'appareil scolaire est insuffisamment performant, notamment pour garantir la maîtrise des apprentissages fondamentaux- la lecture et l'écriture, il est évident que la prévention de l'illettrisme sera insuffisante.* » ... « *Dans le système scolaire, on peut affirmer que la mesure de l'illettrisme s'effectue d'abord à travers l'indicateur des apprentissages fondamentaux. La proportion d'élèves en grande difficulté ou en très grande difficulté, n'a pas sensiblement augmenté mais elle n'a pas non plus diminué.* »

... « Ce phénomène est très préoccupant et a entraîné une prise de conscience collective qui a débouché sur une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés : la création d'un partenariat permettant de mailler et de coordonner l'ensemble du dispositif de lutte contre l'illettrisme. Il y a dans ce cadre, une politique spécifique, qui est celle de l'Education nationale. Il s'agit d'une véritable stratégie globale qui, il faut l'espérer, va pouvoir répondre plus efficacement que par le passé à ce phénomène social. Une des difficultés du système a toujours été de passer d'une situation dans laquelle il traite de façon assez uniforme, le plus grand nombre au traitement plus spécifique des publics scolaires qui sont en difficulté. »

... « Je compte lancer à partir de la fin de ce mois (novembre 2003) une réflexion collective, dans la plus large concertation autour du projet éducatif pour l'Académie de la Réunion. Ce projet aura pour axe déterminant cette dimension de lutte contre l'illettrisme, lutte contre la très grande difficulté scolaire. Cette politique scolaire s'inscrit désormais dans un partenariat plus global. Je me réjouis de constater qu'à la Réunion ce partenariat est particulièrement vivant. Je pense que nous allons pouvoir, ensemble, progresser. »

Mme la Vice-présidente du Conseil régional¹⁷, pour sa part, rappelait que : « *l'un des objectifs de la loi de 1998 était de mettre en place un plan concerté, en cohérence avec les orientations de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. La lutte contre l'illettrisme est une action qui ne peut se mener de manière isolée. Ce n'est que par l'implication et la collaboration, chacun à sa place, que nous parviendrons peut-être, et je le souhaite, à éradiquer ce fléau.* »

Enfin, Mme la Vice-présidente du Conseil général¹⁸ soulignait que : « *la décentralisation confiait au Département les compétences obligatoires sur le champ de l'action culturelle et notamment en ce qui concerne la promotion du livre et de la lecture. Dans ce cadre, la collectivité a mis en œuvre, dès 1987 un Plan départemental de la lecture publique* ».

¹⁵ Extrait des Actes du séminaire « Réunion pour mieux agir contre l'illettrisme » (juillet 2004 - page 17 ; CARIF-OREF).

¹⁶ Extrait des Actes du séminaire « Réunion pour mieux agir contre l'illettrisme » (juillet 2004 - page 21 ; CARIF-OREF).

¹⁷ Extrait des Actes du séminaire « Réunion pour mieux agir contre l'illettrisme » (juillet 2004 - pages 26-27 ; CARIF-OREF).

¹⁸ Extrait des Actes « Réunion pour mieux agir contre l'illettrisme » (juillet 2004 - pages 19 et 83 ; CARIF-OREF).

« Par ailleurs, le Service Départemental de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) organise des manifestations autour du livre, à destination des tous petits. De même ce service est très actif dans le dépistage dès la maternelle des troubles de la vision, du langage, ou de la parole. »

II. ÉTAT DES LIEUX ACTUEL DES ACTEURS ET DES ACTIONS : QUELLE REALITE DU PARTENARIAT ?

AVERTISSEMENT PREALABLE

Par souci de cohérence, l'ensemble des données du rapport s'arrête aux chiffres 2008 et ce, faute d'éléments plus récents fournis dans le cadre du dispositif de lutte contre l'illettrisme.

1. Le contexte et le cadre

Comme évoqué ci-dessus, la rencontre de tous les acteurs (décideurs, financeurs et opérateurs de terrain) organisée en novembre 2003¹⁹ par le CARIF-OREF lors du séminaire, semble avoir eu un effet déclencheur. En effet, une rupture s'observe dans les actions préconisées et la démarche elle-même, entre la première Charte et celle de 2007.

Ainsi, les actions menées contre l'illettrisme depuis 2000 s'inscrivent formellement dans le cadre de Chartes partenariales de lutte contre l'illettrisme.

Une première Charte, couvrant la période 2000 à 2006, a ainsi été signée le 19 février 2002 par l'Etat, l'Académie, le Conseil Régional, le Conseil Général et la CAF. Pour la commission, elle mêle orientations et actions à mener, rassemble en réalité les préoccupations de chacun, mais ne livre pas un plan d'actions pour atteindre un objectif commun.

La seconde Charte signée en août 2007 pour la période 2007 à 2013 regroupait les mêmes partenaires auxquels s'est adjointe La Poste. La commission estime, par contre, que celle-là est mieux structurée et présente une meilleure lisibilité. Elle est complétée par un Plan d'Actions Stratégiques qui précise le rôle de chacun, les objectifs et les publics concernés.

Dans cette seconde charte, les 2 volets « Prévention » et « Lutte » contre l'illettrisme sont distingués. L'objectif fixé par le Plan d'Orientations Stratégiques est double. Il vise à :

pour les publics scolarisés : réduire de 75% l'écart par rapport à la moyenne nationale, du nombre d'élèves repérés en difficulté lors des différentes phases d'évaluation de l'Education nationale et du service national (J.A.P.D.)²⁰

pour les publics hors système scolaire : réduire de 10% le nombre de jeunes et d'adultes repérés en difficulté à partir des évaluations de fin de formation et à terme, lors de l'enquête régionale qui sera menée par l'INSEE en 2013.

2. Le fonctionnement du dispositif partenarial

Cette constatation effectuée, la commission a décidé de procéder à l'analyse des actions menées, mais surtout de vérifier le bon fonctionnement du dispositif partenarial de lutte contre l'illettrisme.

¹⁹ Séminaire « Réunir pour mieux agir contre l'illettrisme ».

²⁰ J.A.P.D. : Journée Appel Préparation Défense.

Très modestement, elle s'est appliquée à comparer les objectifs, le calendrier, les indicateurs de résultats et les modalités de pilotage que s'étaient assignés les partenaires signataires de la Charte de 2007, avec la réalité des faits.

Ainsi, la Charte de 2007²¹ disposait :

« Il est institué un comité de pilotage composé des signataires de la présente Charte. Ce comité de pilotage se réunira au minimum 2 fois par an pour définir une politique régionale concertée inter-institutionnelle de prévention et de lutte contre l'illettrisme, arrêter les orientations et les moyens du plan d'orientations stratégiques ainsi que les modalités d'évaluation et de bilan. »

« L'Etat, la Région et le Département assureront une présidence tournante annuelle de ce comité de pilotage. »

...« Par ailleurs, un comité technique regroupera les référents signataires de la Charte et les partenaires associés :

il fera au comité de pilotage les propositions de validation des actions,

il se réunira au moins une fois par trimestre pour assurer le suivi et les bilans des actions mises en œuvre, sous la responsabilité du Président du comité de pilotage. »

...« L'animation et le secrétariat du comité technique seront assurés par le chargé de mission régional de l'ANLCI.²² »

De l'examen des différents documents produits sur la période 2008-2009, un certain nombre de constats est patent sur le fonctionnement de ces structures.

a. Les comités de pilotage

L'engagement de tenir 2 réunions annuelles n'est pas respecté.

À la connaissance de la commission, 3 comités de pilotage se sont tenus depuis la signature de la Charte en août 2007 : le premier en décembre 2007, le second en octobre 2008 et le troisième en juin 2009. Le temps très variable qui s'écoule entre chaque comité de pilotage s'il paraît, de premier abord, de nature à ralentir le mécanisme, témoigne de difficultés de fonctionnement du dispositif, mais surtout pose la question d'une réelle volonté politique.

Ces éléments de dysfonctionnement mettent à mal l'engagement réel des partenaires dans la Charte et conduisent à s'interroger sur l'existence ou la volonté même d'un partenariat.

En effet, le comité technique prévu par la Charte, s'il identifie des difficultés ou des améliorations à apporter au dispositif, doit en faire part au comité de pilotage à qui il appartient de prendre les décisions. À titre d'exemple, le Plan d'Actions Stratégiques de 2007 prévoyait la révision des objectifs en fonction de la parution de l'enquête IVQ²³ en 2008. Le comité technique, dès février 2009, fait une proposition de travail, mais elle n'est examinée par le comité de pilotage qu'en juin 2009 !

D'ailleurs, la teneur du comité de pilotage de juin 2009 montre bien que les bonnes résolutions prises sont déjà largement oubliées. Il avait pour objet la présentation du bilan 2008 (et les orientations 2009/2010), mais cette dernière n'est plus en cohérence avec les décisions d'octobre 2008 :

Pas de grille de lecture des actions de prévention contre l'illettrisme,

Intervention de chaque partenaire pour rappeler ses dispositifs mis en place et faire un point d'avancement de ses projets.

²¹ Cf. annexe n° 1.

²² ANLCI : Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme.

²³ IVQ : Illettrisme, Vie Quotidienne- Enquête INSEE de 2008.

Sur l'axe « Lutte » contre l'illettrisme, en revanche, les actions et les bilans sont clairement présentés et en conformité avec la trame adoptée au départ.

b. Les comités techniques

Alors que la Charte de 2007 ne prévoyait qu'un comité technique, la commission du CESER s'est vite rendue compte que sur le terrain existaient en fait 2 types de comité technique. Celui qu'évoquait la Charte - que la commission a dénommé « comité technique départemental ou CTD » - et, un autre qu'elle a découvert. En effet, dans le cadre du dispositif des Ateliers Permanents de Lutte contre l'Illettrisme (APLI), a été mis en place un comité technique dans chacune des 4 micro-régions. Ces derniers ont été baptisés par la commission « comité technique local ou CTL » (Cf. infra). Ces comités qui réunissent les partenaires concernés : financeurs, opérateurs et structures d'accueil et d'orientation, permettent un langage commun et un partage d'informations très régulier.

Contrairement aux prévisions d'une réunion par trimestre, seules 4 réunions du comité technique départemental se sont déroulées d'août 2007 à mars 2010. Ils ont fait le point sur les deux volets du dispositif (Prévention et Lutte) avec tous les référents des partenaires financiers concernés.

La volonté de se coordonner et de maintenir une dynamique se ressent au travers des 3 premiers comptes-rendus de réunion. Ainsi le premier comité technique départemental met à plat le dispositif et adopte une feuille de route. Si ce lancement était prometteur, il a eu du mal à tenir : il se passe un an avant la réunion suivante.

Lors des réunions de 2008 et 2009, l'essentiel porte sur l'organisation à mettre en place pour la préparation du bilan de l'ensemble des actions 2008 inscrites dans le Plan d'Orientations Stratégiques. Les référents sont bien désignés et une trame d'évaluation est proposée avec indicateurs de réalisation et de résultats. Le planning est fixé ainsi que le premier rendez-vous : les référents doivent remonter les informations pour début mars 2009.

Mais, lors du comité technique départemental du 18 mars 2009, les difficultés des partenaires à utiliser les trames et grilles d'évaluation prévues sur l'axe « Prévention » se font jour, signe d'une mauvaise communication et formation. Par ailleurs, se pose un problème de référent pour l'Education nationale qui de plus n'avait transmis aucun élément de bilan.

3. Les actions et les moyens

Lors de la signature de la Charte partenariale de 2007, le Plan d'Orientations Stratégiques²⁴ prévoit de mutualiser les moyens humains et financiers disponibles pour atteindre les objectifs visés. Le tableau ci-dessous présente les différents dispositifs prévus, les partenaires concernés et les moyens financiers disponibles.

²⁴ Cf. annexe n° 2

Partenaires		Dispositifs d'intervention	Moyens financiers annuels
Etat	Académie	Projet spécifique académique	18 624 384 €
	DRIV & ACSé ²⁵	ERE et RRS	480 000 €
		(20 adultes relais)	100 000 €
		CUCS ²⁶	100 000 €
	FIPD ²⁷		
	DRASS	Insertion sociale	100 000 €
DDJS	Incitation à la lecture	30 000 €	
DTEFP	Programme IRILL ²⁸	1 200 000 €	
		Total Etat	20 634 384 €
Région	CPER, FSE (aides aux associations, ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme)		1 200 000 €
	Redynamisation sociale		780 000 €
	Centres de lecture		65 000 €
	TFL-R ²⁹		74 000 €
		Total Région	2 119 000 €
Département	PDCS ³⁰		1 350 000 €
	ADI		1 400 000 €
	TFL-R		74 000 €
		Total Département	2 824 000 €
CAF	CLAS ³¹		5 300 000 €
	REAAP ³²		330 000 €
		Total CAF	5 630 000 €
Total général			31 207 384 €

Il est à noter que

Le projet spécifique académique comprend, à cette date, les programmes suivants : éducation prioritaire, classes « contrat », centres de lecture. Le montant financier annuel auquel est évalué ce programme représente environ 60% du total des financements prévus.

Les crédits spécifiquement affectés à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme par la CAF, la Région, la DTEFP, la DRIV, la DDJS et la DRASS ne représentent qu'environ 30% du total des financements.

Par ailleurs, en ce qui concerne la présentation des actions, la logique aurait voulu que soit opérée une distinction entre celles de prévention d'une part, et celles de lutte contre l'illettrisme d'autre part. Le comité technique départemental n'a cependant pas opté pour ce plan de présentation. Il a classé les actions du dispositif partenarial en :

- Appels à projets,
- Actions des différents partenaires,
- Et actions transversales.

Pour sa part, la commission a choisi de les présenter et de les analyser en différenciant :

²⁵ Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances.

²⁶ Contrat urbain de cohésion sociale.

²⁷ Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

²⁸ Contrat de Projets Etat-Région-Département, Fonds Social Européen, Réinsertion, Lutte contre l'illettrisme.

²⁹ Télé Formation Lecture-Réunion.

³⁰ Plan Départemental de Cohésion Sociale.

³¹ Contrat Local d'Accompagnement.

³² Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

- Les actions de lutte contre l'illettrisme
- Les actions de prévention de l'illettrisme
- Les actions transversales

3.1. Actions de lutte contre l'illettrisme

Sur le volet « Lutte » contre l'illettrisme, les actions partenariales menées se déclinent en :

- Ateliers Permanents de Lutte contre l'Illettrisme, APLI (Région et DTEFP)
- Redynamisation sociale (Région)
- Lutte contre l'illettrisme dans les prisons (Région et DTEFP)

Les 2 partenaires financiers sont la Région et l'Etat par le biais de la DTEFP.

S'y ajoutent, le dispositif du R.S.M.A.³³ ainsi qu'à titre expérimental celui de la VAE en entreprises qui ne figurent pas dans la Charte partenariale.

3.1.1. Ateliers Permanents de Lutte contre l'Illettrisme (APLI)

Les actions de lutte contre l'illettrisme se traduisent essentiellement par des **Ateliers Permanents de Lutte contre L'Illettrisme (APLI)** qui font l'objet d'appels à projets. Les financeurs de ces actions, initialement, sont la Région et l'Etat (DTEFP) - chacun à hauteur de 1,2 million d'euros - auxquels s'adjoint le Département en 2008 pour les RMISTES, via l'Agence Départementale d'Insertion (ADI) avec les « chèques compétences ».

Ces ateliers s'adressent à des publics spécifiquement désignés que sont les jeunes des Missions Locales, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux. Les personnes en situation d'illettrisme y sont formées aux compétences de base (lecture, écriture, calcul).

En 2009, sous l'impulsion de l'Etat, ce programme prend le nom d'«acquisition de compétences clés».

D'août 2007 à mars 2010, 15 réunions de comités techniques locaux (CTL- Cf. supra) se sont déroulées, avec pour ordre du jour au moins cette thématique, pour l'ensemble des 4 micro-régions.

Conformément aux termes de la Charte de 2007, le Plan d'Actions Stratégiques a prévu des indicateurs de suivi et de bilan, par type de publics prioritaires visés.

Comme indicateurs annuels ont été, en particulier, retenus : les ratios publics repérés/publics en formation, mais également le taux de participation à la totalité de la formation au sein des APLI et le taux d'obtention du Certificat de Formation Général (CFG)³⁴ ainsi que le suivi de parcours.

Concernant ces Ateliers, les comptes-rendus des comités tant techniques (CTD Cf. supra) que de pilotage donnent une vision claire des bilans suivant les indicateurs de la Charte. La cohérence avec la Charte est donc prégnante sur ce point. Elle est notable tant au niveau des publics prioritaires visés, que du suivi et des indicateurs. Les résultats sont lisibles et conformes aux objectifs fixés.

En termes de capacité d'accueil, le nombre de places offertes est passé de 1 000 avant 2007 à 1 500.

³³ Régiment de Service Militaire Adapté

³⁴ CFG : donne l'équivalent du niveau 1 du CAP

En 2008, sur 1384 stagiaires, 1 206 ont accompli la totalité de la formation avec une attestation de fin de stage et 178 ont abandonné (soit 12 %).

Pour ce qui est du Certificat de Formation Général (C.F.G.) équivalant au niveau 1 du CAP :

En 2007, sur 81 inscrits à l'examen, 63 s'y sont présentés et 46 ont été admis.

En 2008, les financeurs ont inscrit la passation obligatoire du C.F.G. au cahier des charges. À la session de novembre 2008, 205 se sont inscrits (dont 75 jeunes et 130 demandeurs d'emplois) et 140 ont été admis, ce qui représente 72 % du nombre de présentés.

L'ensemble des intervenants de ce dispositif semble s'être précisément bien approprié la démarche et fonctionne à l'unisson. Ainsi, lorsqu'un des partenaires a une procédure d'engagement financier différente de celle des autres ou n'est pas systématiquement présent, le rappel est fait au titre de la coordination. Le problème d'harmonisation posé au sein du comité technique local est remonté au comité technique départemental. Lors des réunions suivantes, il est vérifié que ces hiatus sont corrigés.

Il faut noter, cependant, que ces actions sont « anciennes,» et ont démarré avec la première Charte de 2000. Elles représentent un engagement financier modeste (3 millions d'euros) du dispositif global (31 millions) et touchent un public adulte restreint (1 500 personnes au maximum).

3.1.2. Redynamisation sociale

Les actions de redynamisation sociale financées par la Région s'inscrivent dans le cadre de son intervention traditionnelle en faveur des publics en difficulté. Elles visent à accompagner les demandeurs d'emploi afin de leur faciliter l'accès à la qualification ou à l'insertion sociale et professionnelle.

Pour l'année 2008, 375 personnes ont bénéficié de ce programme, ce qui a représenté un engagement financier de 729 185 €³⁵.

Il faut noter que si cette mesure figure dans le Plan d'Orientations Stratégiques de 2007, elle n'apparaît pas dans les bilans du dispositif partenarial.

3.1.3. Lutte contre l'illettrisme dans les prisons

Il s'agit du second volet du programme « IRILL » mis en œuvre par la DTEFP.

Toute personne placée sous main de justice, signalée par l'établissement pénitentiaire, peut bénéficier d'actions de formation contribuant à la constitution d'un parcours professionnel. Une attention particulière est portée aux publics les plus éloignés de la qualification, ainsi qu'aux femmes et aux mineurs. Ces actions doivent être adaptées :

Aux niveaux et besoins des détenus,
À la durée de la peine,
Aux possibilités matérielles offertes par l'établissement pénitentiaire.

Elles doivent prendre en compte la réalité économique et la situation du marché du travail.

³⁵ Extrait du bilan d'activités du Conseil régional pour l'année 2008.

La mise en œuvre de la prestation doit être formalisée avec l'apprenant à travers un contrat d'objectif individuel élaboré lors de la phase d'accueil assurée par l'organisme de formation. Les objectifs et l'évolution du stagiaire sont retranscrits dans un livret dont le stagiaire est l'unique propriétaire.

Par ailleurs, le site du ministère de la Justice indique que *« la lutte contre l'illettrisme constitue une des priorités de la politique de réinsertion menée conjointement par les ministères de la Justice et de l'Education nationale. Les formations de base ... sont mises en place par l'Education nationale en lien avec les formations spécifiques développées par le Ministère du Travail et les outils pédagogiques conçus par l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI). Les réponses pédagogiques apportées aux publics en difficulté doivent prendre en compte l'ampleur des difficultés d'apprentissage des personnes, leur motivation aléatoire et le nombre restreint d'heures hebdomadaires de formation. Il convient donc que les enseignants soient spécialisés ou aient une expérience en formation d'adultes. »*.

En termes financiers, la rémunération des stagiaires est prise en charge par le ministère de la Justice et le coût de la formation par la Région et le Fonds Social Européen. Pour 2008, 230 stagiaires ont bénéficié de cette action d'un coût total de 514 322, 00 €.

3.1.4. Le R.S.M.A.

Bien que non partenaire « en titre » du dispositif, sauf à considérer qu'il est représenté par l'Etat, le R.S.M.A. participe, par ses actions propres, à la lutte contre l'illettrisme. Ce, au double titre d'action de :

✓Repérage

- Il organise un test (de mathématiques et de français) à l'attention de tous les stagiaires avant leur recrutement. L'objectif de ce test commun à tous les R.S.M.A., mis au point en 2008, vise à repérer les jeunes en situation d'illettrisme. Suivant un protocole précis de dépistage et en fonction de la note obtenue à ce test, les jeunes sont classés en 3 niveaux mesurant leur degré plus ou moins important d'illettrisme allant du plus fort (degré 1) au plus faible (degré 3).

- Ceux qui sont incorporés passent un nouveau test qui permet de les situer par rapport au référentiel du Certificat de Formation Générale (C.F.G.). Ce test beaucoup plus approfondi permet de mieux orienter les cours en fonction des lacunes constatées.

✓Formation

Le R.S.M.A. vise la possibilité de donner à de jeunes volontaires un métier et l'opportunité de s'insérer à l'occasion de leur service militaire. Ainsi, pour ce public de jeunes, dont 20 à 30 % sont repérés comme illettrés, il mène une action de lutte contre l'illettrisme avec un objectif d'insertion.

90 % des jeunes qu'il forme sont sans qualification et avec des difficultés d'expression. Le parcours qu'ils suivent, conjugue l'éducation, la formation professionnelle, la remise à niveau scolaire, l'acquisition de valeurs sportives, la pratique avec des chantiers en direct, une formation citoyenne...

Les résultats sont bons car pratiquement 95 % des jeunes réussissent le Certificat de Formation Générale. En 2008, 168 volontaires stagiaires présentaient des symptômes de l'illettrisme (degré 1 et 2 tels que définis par l'ANLCI) sur les 641 évalués, soit un taux de 26,2 %. Pour cette même année, sur 280 stagiaires présentés au C.F.G., 265 ont été admis, soit un taux de réussite de 94,6 %.

3.1.5. L'expérimentation VAE³⁶

Née du constat que le public en difficulté avec l'écrit se dirige très rarement vers le dispositif VAE, une expérimentation a été lancée par la Mission d'appui à la Prévention et à la lutte contre l'illettrisme et la Cellule Régionale Interservices de la VAE du CARIF-OREF de la Réunion.

A partir de l'exemple de la Région Centre, pionnière du projet dès 2006, le projet Réunion, initialement prévu pour les demandeurs d'emploi bénéficiant des APLI, s'est réorienté vers des salariés en insertion professionnelle.

Des critères de sélection des candidats ont été définis, une entreprise employeur a été retenue et un cahier des charges a été élaboré afin de permettre à cette dernière de choisir l'opérateur de formation qui allait prendre en charge le module « Accompagnement renforcé à la VAE ». Ce module spécifique comprend 200 h de formation avec une initiation à l'informatique, se déroule sur 6 à 8 mois maximum, s'exerce suivant un principe d'individualisation, mais comporte un regroupement hebdomadaire de 1 à 2 jours.

Un comité technique a été constitué afin de suivre de bout en bout cette expérimentation. Il se composait du Chargé de mission ANCLI, du référent OPCALIA³⁷ de la Région, de l'Etat, de la DAF, de la responsable de la Cellule technique de validation de l'AFPAR, de la conseillère VAE de la DAFCO³⁸, du conseiller pédagogique, de la formatrice et de la conseillère VAE de l'organisme de formation et des directeur et accompagnateur référent de l'entreprise.

Le bilan tiré par le comité technique, montre que :

- En termes d'accompagnement ; Sur les 9 candidats de départ, 1 a changé d'entreprise mais les autres se sont inscrits aux examens, ont renseigné et remis leurs livrets du dossier VAE, ont montré une motivation et une assiduité soutenues grâce à l'équipe pédagogique et au tuteur de l'entreprise.
- En termes de résultats à l'examen ; Sur 8 inscrits, 7 s'y sont présentés et ont obtenu une validation totale ; soit un taux de réussite de 100 % des présentés et de 87,5 % des inscrits. 1 candidat ne s'est pas présenté mais souhaite le faire à une prochaine session.

Fort de cette réussite, le comité technique a souhaité pouvoir ouvrir la voie à la généralisation de ce type d'action.

3.1.6. Au sein des entreprises

Outre l'expérience ci-dessus, il faut noter qu'un ouvrage de référence a été édité en juin 2003 par le CARIF-OREF. Intitulé « Illettrisme et entreprises réunionnaises », il se propose d'être un outil pratique d'aide à l'action pour ceux qui en expriment le besoin. Réalisé à l'initiative de la DTEFP, ce document capitalise les expériences et les bonnes pratiques. Il sert de guide à ceux qui ont à traiter de la problématique de l'illettrisme au sein de leur entreprise, tant au plan de la gestion humaine que de l'ingénierie financière et pédagogique. Il comporte 2 parties :

- l'une faisant le point sur les travaux réalisés autour de la question « illettrisme entreprise »,
- l'autre proposant des fiches pratiques à l'usage des acteurs de l'entreprise.

³⁶ Validation des Acquis de l'Expérience.

³⁷ OPCALIA : Organisme Paritaire Agréé (anciennement OPCAREG) financeur de la formation.

³⁸ DAFCO : Direction Académique de la Formation Continue.

3.2. Actions de prévention contre l'illettrisme

Les programmes de prévention contre l'illettrisme constituent le cœur du dispositif partenarial tant en termes financiers qu'en moyens humains. Ils se déclinent en de multiples actions menées par de nombreux intervenants.

Celles-ci s'articulent autour du dispositif « d'Education prioritaire » qu'elles viennent accompagner, renforcer ou compléter en amont et en aval. L'acteur pivot et principal est l'Académie dont la mission naturelle est de prévenir toutes formes d'illettrisme.

3.2.1. L'académie

Ainsi que l'indique le Plan d'Orientations Stratégiques de 2007, le programme spécifique de l'Académie comprend :

Les classes « contrat »,

Les Centres de Lecture et d'Ecriture,

L'éducation prioritaire.

a. Les classes « contrat »

En ce qui concerne **les classes « contrat »**, aucun élément ne se trouve dans les documents relatifs au dispositif partenarial. Cependant, le dossier de presse de la rentrée 2008 du Recteur d'Académie de la Réunion indique que ces classes ont été abandonnées. Ce, sans qu'aucune présentation d'évaluation n'ait été effectuée. De fait, la question de la cohérence se pose.

Pourtant, mises en place à la rentrée 2006/2007 en remplacement d'un dispositif très ancien pour les élèves en très grandes difficultés à l'entrée au collège, « ces classes³⁹ fonctionnaient avec des professeurs volontaires du secondaire, professeurs des écoles, spécialement formés à l'apprentissage de la lecture qui les prenaient en charge une année au collège. Puis ces jeunes rejoignaient une sixième normale... L'expérience a été abandonnée la seconde année de sa mise en œuvre, en cours de route début 2008. Ces instituteurs sont alors restés dans les collèges pour du soutien... Mais, à la rentrée 2009 les instituteurs ont découvert que la plupart ne resteraient pas. Sans explications.»

Se pose ainsi, aussi, la question de la cohérence de la prévention de l'illettrisme au plan national.

b. Les Centres Académiques de Lecture et d'Ecriture (CALE)

Pour ce dispositif, là également, aucun élément ne se trouve dans les documents relatifs au dispositif partenarial. Toutefois, tant l'audition d'une des directrices de centre par la commission du CESER qu'une réunion organisée à Saint-Denis par l'ANLCI⁴⁰, le 10 novembre 2009 sur ce thème, ont permis d'en avoir un éclairage approfondi.

³⁹ Extrait d'un article de Véronique Soulé, journaliste à Libération, mars 2009.

⁴⁰ ANLCI : Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme.

Les CALE⁴¹ sont des centres de ressources ainsi que des pôles d'échanges pour les écoles primaires et les établissements du second degré de la Réunion. Ils se veulent des outils au service de la maîtrise de la langue française à l'oral, en lecture et en écriture. Ils accompagnent les actions scolaires à 2 niveaux :

- Prévention des difficultés,
- Contribution au développement des compétences des élèves.

Ils constituent également des lieux d'échanges de pratiques, des lieux de réflexion et d'enrichissement professionnel pour les enseignants.

Ce dispositif permet aussi aux parents de comprendre davantage les attentes du milieu scolaire et de mieux appréhender le « métier » d'élève.

Il existe 4 CALE dans l'Académie, répartis géographiquement dans l'île : Saint-Denis (Le Brûlé), Entre-Deux, Saint-Leu et la Plaine-des-Palmistes. Ils accueillent des élèves de toute l'île avec un quota de 50 % réservé à ceux de la commune d'implantation.

Le suivi du dispositif est exercé par :

- Un comité pédagogique local qui définit les orientations pédagogiques de chacun des centres,
- Un groupe académique de suivi qui définit les orientations pédagogiques générales après synthèse des propositions de chaque comité et établit une feuille de route,
- Un comité de pilotage partenarial qui, sur la base des rapports d'activité des 4 CALE, examine la participation financière des partenaires et propose des orientations qui inscrivent le dispositif dans le cadre de la Charte de 2007-2013. Réuni 2 fois par an, ce comité de pilotage est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes accueillant un CALE, de l'Association des Maires de la Réunion, de l'Etat (Rectorat, DRAC) et la CAF. Le délégué régional de l'ANLCL en est également membre.

L'évaluation du dispositif a été programmée sur 4 années scolaires (2006-2010). Elle s'est faite en 4 phases :

- 2006/2007 : Enquête auprès des enseignants,
- 2007/2008 : Suivi de cohortes d'élèves,
- 2008/2009 : Entretiens individuels de parents,
- 2009/2010 : Bilans et notes de synthèse à destination des utilisateurs du dispositif (enseignants et parents), des personnels d'encadrement de l'Education nationale, des instances publiques engagées dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme, de décideurs désireux de mettre en place des centres de lecture dans l'océan Indien ou dans d'autres académies.

En conclusion, il faut souligner que la mise en œuvre de ce dispositif a été retenue pour une présentation lors des rencontres régionales du Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCL qui se sont déroulées en mai 2010 à LYON. Ce forum a pour objectif le partage de ce qui fonctionne bien sur le terrain.

⁴¹ Extrait du Kit du praticien du 06.11.2009 rédigé pour le forum permanent des pratiques de l'ANLCL.

c. L'Education prioritaire

Pour tenter de mieux comprendre le programme de l'Académie, la commission du CESER a reçu le Recteur et a fait le point avec lui sur cette problématique. Cette rencontre a permis d'avoir des informations sur différents systèmes ou dispositifs mis en place par le rectorat de la Réunion dans le cadre du système dit d'éducation prioritaire.

La réponse aux difficultés scolaires rencontrées par les jeunes est apportée dans le cadre du Plan pour l'Ecole Primaire, mis en place à la rentrée scolaire 2008. Il comporte plusieurs aspects.

✓ **Les aides personnalisées pour les élèves en difficulté**

Ces aides existaient pour les enfants dont les parents avaient les moyens de se les payer. La volonté ministérielle a été de permettre à chaque enfant, quelle que soit son origine sociale, de pouvoir bénéficier d'une aide personnalisée à raison de 2 heures par semaine.

✓ **Les Projets Personnalisés de Réussite Educative (PPRE)**

Dans ce cadre, il ne s'agit pas seulement de permettre le contact de l'enseignant qui dispense des cours de soutien scolaire avec l'enfant, mais aussi d'avoir un suivi personnalisé et individuel de celui qui a des difficultés. L'enseignant est référent et il passe un contrat également avec les parents qui s'impliquent dans le suivi de leurs enfants.

✓ **Les stages de remise à niveau pendant les vacances**

Ils s'adressent en particulier aux élèves de CM1 et CM2⁴². Les tests d'évaluation qui ont désormais lieu en CM2 permettent de constater qu'il y a des difficultés ; il s'agit de les traiter avant que l'élève ne rentre au collège. Les stages de remise à niveau pendant les vacances renforcent le soutien apporté en cours d'année scolaire et rétablissent une égalité pour ceux qui n'ont pas les moyens de se payer le soutien scolaire privé.

✓ **L'accompagnement éducatif**

L'accompagnement éducatif⁴³ expérimenté en 2007 dans les collèges de l'Education prioritaire, a été généralisé à tous les collèges à la rentrée 2008. Depuis cette date, il est également organisé dans les écoles élémentaires de l'Education prioritaire. Des critères nationaux précis et objectifs, complétés au niveau académique par des éléments tant sociaux que scolaires, permettent d'établir cette classification. En clair, il s'agit d'établissements qui accueillent des publics les plus en difficulté sur les plans socio-économique et scolaire.

Il constitue une offre éducative gratuite, complémentaire aux enseignements obligatoires, proposée à tous les élèves volontaires du CP (Cours Préparatoire) au CM2.

D'une durée indicative de 2 heures, l'accompagnement éducatif est organisé 4 jours par semaine, tout au long de l'année, de préférence après la classe. Il s'agit d'assurer à chaque élève l'encadrement de son travail personnel, son épanouissement par la pratique du sport et son ouverture au monde de l'art et de la culture. Cette offre d'accompagnement éducatif doit être coordonnée avec les dispositifs existants hors temps scolaire, notamment avec ceux organisés par les collectivités territoriales.

Il s'agit là encore, selon M. le Recteur, d'une mesure d'équité car les enfants ne sont pas tous égaux devant l'accès à la culture et aux loisirs.

⁴² Cours moyen 1^{ère} année et cours moyen 2^{ème} année.

⁴³ Extrait d'un document du ministère de l'Education nationale « *Education prioritaire : questions réponses* » disponible sur le site dudit ministère.

Cet accompagnement éducatif remporte un grand succès tant au plan national qu'à la Réunion. En 2007, 2 500 élèves en ont bénéficié et en 2008 plus de 9 000. Il a été observé que quelle que soit l'origine socio-économique, les parents souhaitent un tel accompagnement avant la rentrée au collège.

✓ **Les réseaux « Ambition réussite » (RAR)**

Les établissements, classés RAR, disposent à la Réunion, de :

29 équivalents temps plein et 9 équivalents mi-temps, réservés à leur coordination de manière à optimiser les moyens mais également les méthodes de travail,

3 à 5 enseignants supplémentaires,

62 assistants pédagogiques.

En outre, l'effectif est réduit à 24 élèves par classe alors qu'il est de 26 dans les réseaux « Réussite scolaire » et de 28 dans les écoles hors « Education prioritaire ».

✓ **Médiateurs « Réussite scolaire »**

Pour lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, le gouvernement a créé 5 000 postes de médiateurs « Réussite scolaire », sous statut de contrat aidé, dont 240 pour la Réunion. Sur ces 240 postes 146 ont été affectés dans les établissements de l'« Education prioritaire »

✓ **Création de postes supplémentaires**

Nouvelle mesure exceptionnelle mise en application à la rentrée 2009/2010, 56 écoles ont été identifiées comme ayant des élèves avec le plus de difficultés scolaires sur la base des évaluations en CE2. Pour chacune de ces 56 écoles (soit 11 % environ du nombre total des établissements du premier degré), un poste d'enseignant supplémentaire a été créé.

d. Impact du programme spécifique de l'Académie

Les actions de l'Académie ci-dessus ne sont pas présentées en comité de pilotage, pas plus que les éléments de leurs bilans afin d'alimenter la réflexion et d'affiner ou ajuster les actions. Certes, les résultats des évaluations académiques se trouvent sur le site de l'Académie, mais ils ne sont pas partagés avec les partenaires du dispositif partenarial de lutte contre l'illettrisme. S'agit-il d'incohérence ou est-ce à dire que le pilotage de ces actions relève de la compétence exclusive du Rectorat ?

Quoi qu'il en soit, pour la Réunion, les résultats apparaissent ainsi :

Évaluations CM2 2008 réalisées en janvier 2009

a) En Français

40 % des élèves sont en difficultés avec des acquis fragiles ou insuffisants, contre 25 % au plan national.

b) En Mathématiques

54% des élèves sont en difficultés avec des acquis fragiles ou insuffisants, contre 35 % au plan national.

a) En Français

37 % des élèves sont en difficultés, avec des acquis fragiles ou insuffisants, contre 27 % au plan national.

b) En Mathématiques

39 % des élèves sont en difficultés avec des acquis fragiles ou insuffisants, contre 25 % au plan national.

Evaluation lors de la Journée d'Appel à la Préparation Défense (**J.A.P.D.**) 2008

A l'issue des tests auxquels sont soumis les jeunes garçons et filles âgés de 17 à 19 ans qui ont pour objectif de mesurer leurs compétences face à la lecture, il apparaît que le taux de ceux repérés en situation d'illettrisme s'élève à environ 22 % à la Réunion.

Ce taux n'a pas enregistré de variation significative durant ces trois dernières années.

Au plan national, si plus de 10 % des jeunes à l'issue de la scolarité obligatoire éprouvent des difficultés face à l'écrit.

3.2.2. Réseaux de Réussite Scolaire (RRS) et Equipes de Réussite Educative (ERE)

Contrairement aux actions précédentes de prévention contre l'illettrisme qui étaient de la seule compétence de l'Académie, les RRS et ERE sont menées en partenariat et relèvent de l'appel à projets.

Les RRS : Les Réseaux de Réussite Scolaire (RRS) avec les Réseaux Ambition Réussite (RAR) trouvent leur origine dans la relance de l'éducation prioritaire initiée en 2006 par le ministère de l'Education nationale. Ils structurent l'organisation de l'Education prioritaire en France. Ils ont pour objectif d'apporter aux élèves en difficulté une aide significative et personnalisée pendant le temps scolaire. La différence entre les 2 dispositifs réside dans la priorité donnée aux RAR dans l'affectation de moyens supplémentaires au niveau des enseignants, assistants pédagogiques et infirmières (1 à temps complet par collègue).

Les ERE : Le plan de cohésion sociale mis en place par Jean-Louis BORLOO en 2004 a créé les Equipes de Réussite Educative (ERE). Ce dispositif vise à accompagner de manière individuelle des enfants, âgés entre 2 et 16 ans, présentant des signes de fragilité, quelle que soit celle-ci : éducative, sociale, péri-éducative, de santé, culturelle et sportive. Pour cela se mettent en place des équipes pluridisciplinaires dans lesquelles l'Education nationale joue pleinement son rôle aux côtés de la DRIV (Délégation Régionale Interministérielle à la Ville), du Conseil général, des mairies et du secteur associatif...

Le 1^{er} comité de pilotage du 19 décembre 2007 valide les 15 premiers projets dont 8 RRS et 7 ERE.

Ces projets sont réalisés grâce à la mutualisation des crédits de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS)⁴⁴, de la Délégation Régionale Interministérielle à la Ville (DRIV) et du Rectorat.

Il existait, en 2008, dans l'Académie 21 RRS et 19 RAR. A la rentrée de septembre 2008, sept ERE ont été validées et une dizaine d'autres dossiers étaient en cours de finalisation ou de rédaction, avant validation par la DRIV (Délégation Interministérielle à la Ville)⁴⁵.

En 2008, la répartition⁴⁶, par zone, des réseaux RRS et ERE à la Réunion est la suivante :

Zone géographique	Effectif d'élèves visé		TOTAL
	Réseau Réussite Educative (RRS)	Equipe de Réussite Educative (ERE)	
NORD	1 231	87	1 318
EST	80	141	221
OUEST	523	307	830
SUD	380	208	588
Tout le département	2 214	743	2 957

Le comité de pilotage du 9 octobre 2008 a présenté un bilan intermédiaire de ces appels à projets. Les éléments fournis à cette occasion sont détaillés aussi bien en ce qui concerne la répartition financière que les actions, les établissements concernés, les effectifs ou encore les tranches d'âge.

Il a pris note des difficultés liées au démarrage et des améliorations à apporter.

Au cours du comité technique (CTD) du 3 décembre 2008, il a été convenu que les indicateurs quantitatifs et qualitatifs devront être identifiés et renseignés suivant une trame d'évaluation détaillée et harmonisée, et qu'une fiche signalétique de l'action devra être présentée pour le bilan de l'ensemble des actions.

Par contre, un problème se pose au comité technique départemental(CTD) de mars 2009 préparant le comité de pilotage de juin 2009 : aucune indication n'est fournie par l'Education nationale ! Si bien que le procès-verbal de cette réunion *stipule* « *Il est rappelé au représentant de l'Education nationale que les éléments de bilan des actions de l'Académie inscrites dans le plan 2007-2013 est vivement attendu et doit parvenir dans les meilleurs délais au CARIF afin d'être incorporé dans le bilan général des actions 2008.* »

Lors du comité de pilotage de juin 2009, les informations suivantes sont apportées par le Rectorat pour les projets RRS, et la Délégation Régionale Interministérielle à la Ville (DRIV) pour ceux des ERE :

⁴⁴ DRASS : est devenue depuis 2010 partie intégrante de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé).

⁴⁵ Source : dossier de presse de l'Académie de la Réunion – rentrée 2008).

⁴⁶ Extrait du compte-rendu du comité de pilotage du dispositif de lutte contre l'illettrisme en date du 9 octobre 2008.

Les 8 projets RRS ont été financés comme prévu pour un montant de 217 482 €. Ces actions, qui étaient toujours en cours, car se déroulant sur l'année scolaire, ont touché plus de 2 317 bénéficiaires. L'Académie estime pouvoir mesurer quelques résultats tels que « acquisition d'une culture littéraire, élèves qui s'expriment alors qu'ils ne le faisaient que très difficilement auparavant, augmentation de la fréquentation des bibliothèques et du nombre de livres empruntés, implication des parents »

Les 7 projets ERE ont coûté en réalité 520 229 € (financement prévu de 870 205 €) et ont permis 732 prises en charge (743 prévus). La représentante de la DRIV a précisé que « les 12 ERE qui assurent la prise en charge individuelle aussi bien des enfants que des parents, durent depuis 2 ans et représentent 9 projets éducatifs. Ce dispositif a permis une amélioration des résultats car les enfants intègrent à nouveau des classes normales. »

Pour autant, ces informations ne respectent pas la grille d'évaluation convenue. **Ainsi, entre le bilan intermédiaire du 9 octobre 2008 et le bilan 2008 présenté le 16 juin 2009, les dispositifs RRS et ERE ne sont plus lisibles**, compte tenu de la modification de la présentation et de l'absence des indicateurs. Sauf à être au cœur de ces actions, il n'est guère possible de savoir ce qui s'est passé, comment cela s'est passé.

3.2.3. Adultes relais

Ce dispositif mis en œuvre en 2002⁴⁷, financé par la DRIV⁴⁸ et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances, apparaît dans le Plan d'Orientations Stratégiques consécutif à la Charte partenariale de lutte contre l'illettrisme de 2007. Le Plan prévoit 20 adultes relais, en appui aux dispositifs RRS et ERE, chargés de repérer le public en difficulté afin de le réorienter.

Cohérente dans le principe, cette mesure semble n'avoir pas été aisée à mettre en œuvre et à coordonner.

10 adultes relais ont été recrutés en mai 2009 (en CDD⁴⁹ pour 3 ans renouvelable une fois). Cependant, **au vu du compte-rendu du comité de pilotage de 2009**⁵⁰ on constate que cette action a pris du temps à être mise en œuvre (pas loin de 2 années) et reste peu lisible. **En effet, seule la moitié des adultes relais que prévoit la Charte a été recrutée et aucun éclairage n'est fourni quant à leurs modalités d'action.**

Le financement de ces postes est effectué comme suit :

- Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances : 203 080 €
- Certaines communes, via les Contrats urbains de cohésion sociale : 38 000 €
- DTEFP : 15 231 €

D'une cartographie précédant la présentation de ces financements, il s'avère que chaque adulte relais est rattaché aux différentes plateformes⁵¹ organisées dans le cadre des Ateliers Permanents de Lutte contre l'Illettrisme (APLI), ce qui va dans le sens d'une optimisation des moyens et de la synergie des actions.

⁴⁷ Cf. la circulaire de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) du 3 mai 2002.

⁴⁸ DRIV : Délégation Régionale Interministérielle à la Ville.

⁴⁹ CDD : Contrat à Durée Déterminée.

⁵⁰ « une réunion aura prochainement lieu afin de construire le réseau des adultes relais et des éléments plus concrets seront disponibles ».

⁵¹ Cf. annexe n° 3.

De la visite du site de la DRIV Réunion⁵², un éclaircissement apparaît : en 2009, sur 148 postes d'adultes relais attribués à la Réunion :

- 10 ont été dédiés au renforcement de la prévention des grossesses de mineures dans les collèges et lycées identifiés ;
- 10 à l'accompagnement de la lutte contre l'illettrisme auprès des publics hors système scolaire.

3.2.4. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion intervient dans 2 dispositifs : le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) et le REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité).

a. Le Contrat local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)

Ce dispositif partenarial, démarré en 1997, réunit la DRASS, la DRAC et le Rectorat. Il permet un accompagnement scolaire complémentaire à l'action de l'école dans ses résultats.

Une dimension nouvelle a été acquise par l'association des parents à ces actions. Ceci a entraîné pour les collégiens et les lycéens un renforcement des activités culturelles et artistiques qui donnent du sens à l'apprentissage et apportent une aide méthodologique.

En termes de bilan des **CLAS 2007/2008, le comité de pilotage de juin 2009 précise que** « 90 projets ont été habilités dont 4 portés par des associations à vocation départementale qui interviennent sur plusieurs communes. Sont concernés 11 159 enfants pour un coût prévisionnel de 5 305 720 €. ».

b. Le Réseau d'Ecoute et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP)

L'objectif du Réseau d'Ecoute et d'Accompagnement A la Parentalité (REAAP) vise à valoriser le rôle des parents et à favoriser le dialogue enfants/parents et entre les parents et l'école.

Ce dispositif⁵³, cofinancé par la DRASS, comprend 21 projets qui se déclinent sous forme de groupes de parole, de cafés des parents,... et de « Point Info famille ». Le total des financements s'élève en 2008 à 378 268 €, dont 283 875 € pour la CAF et à hauteur de 94 393 € pour la DRASS.

3.2.5. Télé Formation Lecture–Réunion (TFL-R)

Outil de formation à destination des enseignants, la TFL-R est cofinancée à parité par la Région et le Département à hauteur chacun, de 74 000 €. Cette action, inscrite dans le dispositif partenarial de lutte contre l'illettrisme, n'est pourtant ni décrite ni évaluée nulle part.

⁵² www.reunion.equipement.gouv.fr.

⁵³ Comité de pilotage partenarial du 16 juin 2009.

3.2.6. La DDJS

Dans le cadre du programme national d'incitation à la lecture et l'écriture, la DDJS effectue un travail sur les loisirs des enfants en sensibilisant les animateurs à travers le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur. L'objectif vise à pousser les enfants vers le réseau de lecture publique.

En termes de réalisations, le comité de pilotage de juin 2009 spécifie notamment :

- *Sensibilisation des animateurs d'accueil collectif de mineurs à la lecture et l'écriture : 90 000 enfants concernés,*
- *Mise en place du 1^{er} atelier d'écriture créative au Centre de l'enfance du Port avec la Maison des Associations,*
- *« Vacances littéraires » avec le Centre Culture Lecture Environnement du Brûlé,*
- *Aide aux manifestations : 1^{er} festival international de slam-poésie de l'océan Indien, 3^{ème} Salon du livre de jeunesse de l'océan Indien et opération « dizeur bann dizeur » avec la Ligue de l'Enseignement.*

L'ensemble de ces actions représente une dotation de 31 000 €.

3.2.7. Le Département

Les actions du Département qui relèvent du Plan d'orientations Stratégiques concernent :

Les actions de prévention dans les collèges afin de remédier aux difficultés de l'apprentissage de la langue française,

L'accompagnement scolaire personnalisé et gratuit des enfants bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance ou ceux repérés en difficultés sociales par les assistants sociaux,

Le soutien financier des associations oeuvrant à la prévention de l'illettrisme et à l'aide à la fonction parentale : Franca, AREP, UDAF,...

Un financement total de 1 348 000 € dont 500 000 € pour 280 enfants des collèges et 848 000 € pour le soutien aux associations, est affecté à ces actions..

Par ailleurs, le Département finance les 4 centres de lecture et d'écriture de l'île (subvention de fonctionnement, subvention complémentaire pour l'achat de matériels pédagogiques et de fournitures).

Concernant les ERE (Equipes de Réussite Educative), les travailleurs sociaux du Département sont étroitement associés lors du diagnostic territorial et de l'approche des familles.

Au-delà, le Département intervient de différentes manières pour prévenir l'illettrisme au titre de ses compétences propres. Ainsi, dans le cadre de la protection maternelle et infantile (PMI), il s'attache à :

Dépister les troubles sensoriels (visuels, auditifs), de langage ou psychologiques préjudiciables à l'apprentissage,

Mener un travail avec les parents également.

Organiser des manifestations autour du livre à destination des tous petits

Par ailleurs, en matière de culture, le Département :

Met en œuvre le Plan départemental de la lecture publique pour la promotion du livre et l'accès à la culture,

Organise de l'événementiel par la Bibliothèque Départementale (prêts d'ouvrages, festival du conte, rencontres avec les auteurs,...).

3.3. Actions transversales rattachées au dispositif de lutte contre l'illettrisme

LA POSTE

En 2008, la Poste a rejoint le dispositif de lutte contre l'illettrisme et devenait ainsi un nouveau partenaire de proximité. Elle a axé son action sur les 2 volets « prévention » et lutte » contre l'illettrisme à travers des actions spécifiques telles que :

- ✓ Participation du réseau des postiers dans les écoles,
- ✓ Concours d'écriture mêlant tous types d'intervenants,
- ✓ Mise en place du secrétariat du Père Noël (23 000 courriers d'enfants recensés),
- ✓ Rencontres des postiers avec le réseau lutte contre l'illettrisme (APLI, SAO, ...),
- ✓ Création d'une association de bénévoles intitulée « AMILEC » constituée de 10 adultes formateurs, située sur le quartier du Chaudron.

Selon la Poste, le temps passé par les guichetiers ou facteurs, face à des personnes en une situation d'illettrisme, représente un coût annuel d'environ 500 000 €.

III. BILAN DU DISPOSITIF ET PRECONISATIONS

1. Le bilan

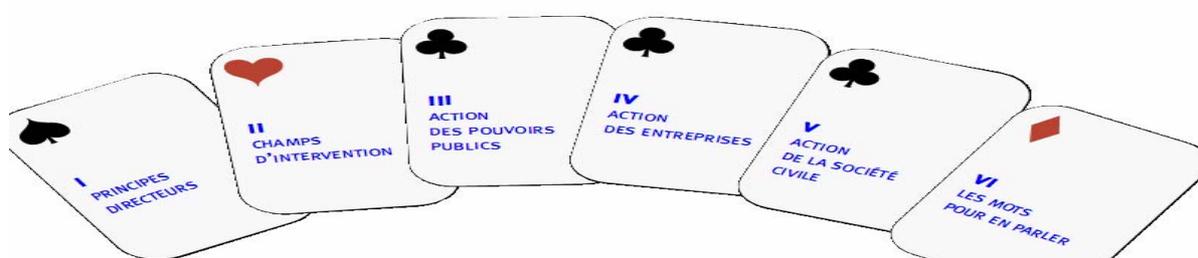
Il découle de ce qui précède que la préoccupation de l'illettrisme a toujours été prégnante à la Réunion. Contrairement à certaines autres régions, elle dispose d'une charte partenariale de lutte contre l'illettrisme, d'un délégué régional de l'ANLCI chargé de coordonner le dispositif, d'une mission d'appui : la MAPLI, basée au CARIF-OREF. Il était donc légitime de penser que la résolution du problème de l'illettrisme allait réellement avancer. Mais, globalement, le dispositif n'a pas été à la hauteur des ambitions de la Charte.

En premier lieu, force est de constater la difficulté de recensement des informations pertinentes, de la mise en commun de ces informations et de leur partage au sein même du réseau des partenaires. D'ailleurs, est-ce vraiment possible ?

Lors du séminaire organisé en novembre 2003 ⁵⁴, Mme Marie-Thérèse GEFROY, Directrice de l'ANLCI, exposait en ouverture (que) « nous avons fait travailler ensemble les représentants de toutes les institutions qui composent nos instances et avons réussi à mettre au point un outil structurant pour qu'en 1 ou 2 heures tous les décideurs aient une vision synoptique, panoramique de tous les aspects de la lutte contre l'illettrisme ».

Il s'agit là du cadre national de référence⁵⁵ dont les axes formulés sous forme de 6 cartes à jouer au total⁵⁶ sont rappelés ci-dessous.

Avoir toutes les cartes en main...



**... pour lutter ensemble
contre l'illettrisme !**

♠ LES PRINCIPES DIRECTEURS

- Une priorité nationale exigeant une action concertée des pouvoirs publics nationaux et territoriaux, des entreprises et de la société civile
- Une démarche tournée vers l'accès de tous aux compétences de base, à la maîtrise de la langue française et à la culture
- Une action continue à tous les âges de la vie
- Une veille constante pour mieux connaître, comprendre et informer

♥ LES CHAMPS D'INTERVENTION

- Les actions en direction des tous petits, des enfants, des adolescents et de leurs familles
- Les actions en direction des adultes
- Les actions en direction des jeunes de plus de 16 ans
- Les actions en direction des personnes âgées

♣ L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

- Assurer partout en France et dans des conditions d'égalité, l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base tout au long de la vie
- Inscrire la lutte contre l'illettrisme dans les orientations et les pratiques des pouvoirs publics

⁵⁴ « Réunir pour mieux agir contre l'illettrisme », Actes du CARIF - OREF de juillet 2004 page 35.

⁵⁵ Le cadre national de référence est téléchargeable sur le site de l'ANLCI.

⁵⁶ Extraits des Actes du séminaire de juin 2003 pages 33-43.

- Mettre en œuvre des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme en s'appuyant sur les initiatives locales
- Faire des compétences de base un segment stratégique des politiques de formation des adultes

♣ L'ACTION DES ENTREPRISES

- Intégrer la formation de base dans la gestion des ressources humaines et sensibiliser les branches professionnelles et les entreprises à cet enjeu
- Conduire les projets de formation de base en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'entreprise
- Ancrer les apprentissages dans les pratiques professionnelles
- Renforcer les partenariats pour améliorer la qualité des actions

♣ L'ACTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Pour et avec les personnes en situation d'illettrisme : valoriser les démarches qui offrent un accueil de proximité, une relation de confiance et une écoute globale dans un cadre de coopération solidaire
- En direction de l'ensemble des citoyens et des pouvoirs publics : assurer une fonction de médiation, de veille, de sensibilisation et d'alerte
- Pour optimiser son action : éviter les cloisonnements, rechercher les complémentarités et développer la qualité de ses services.

◆ LES MOTS POUR EN PARLER

- Illettrisme, analphabétisme, alphabétisme, compétences de base, littéracie

1.1. Axe lutte contre l'illettrisme

a. *Les Ateliers Permanents de lutte contre l'illettrisme (APLI)*

Le suivi de l'axe « lutte » contre l'illettrisme s'est déroulé dans le cadre de réunions techniques locales avec le délégué régional de l'ANLCL (ou son représentant) et les partenaires financiers qui ont appliqué à la lettre leur plan d'actions. D'ailleurs, au niveau du bilan de ces actions, l'évaluation est claire et suit la grille élaborée par le comité technique partenarial avec les indicateurs de résultats et de réalisations qui avaient été retenus. Le Conseil régional a fait mener une évaluation de ce dispositif par un cabinet spécialisé dont les résultats, rendus en février 2008, ont été pris en compte, du moins sur le plan méthodologique.

Cependant, la mise en œuvre des actions de cet axe a rencontré quelques difficultés. Ainsi, remplir les Ateliers de Lutte contre l'Illettrisme (APLI) a posé et pose toujours des problèmes.

Le premier comité de pilotage de lutte contre l'illettrisme réuni après la signature de la 2^{ème} Charte, en faisait état :

« La difficulté des structures d'accueil et d'orientation à mobiliser les publics s'explique notamment par :

La non indemnisation des stagiaires

La honte à dévoiler son illettrisme

La crainte de retourner à l'école

La difficulté des agents et conseillers à convaincre ces publics de l'intérêt d'une formation dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ».

On peut aussi y rajouté :

Le retard dans la mise en place des adultes-relais,

Les dates et fréquence de session du C.F.G. (Certificat de Formation Générale),

Les moyens d'orientation des publics demandeurs d'emploi.

Ces problèmes sont restées sans solution ou en ont obtenu une partielle, insuffisante.

b. Les autres actions de lutte contre l'illettrisme

Le suivi des autres actions de lutte du dispositif partenarial (redynamisation sociale, lutte dans les prisons) n'est pas simple. Les éléments de leur bilan ne figurent pas dans les comptes rendus des organes du dispositif et ne sont pas centralisés en un lieu dédié spécifique.

Par ailleurs, certaines actions menées, semble t-il efficacement, qui concourent à la lutte contre l'illettrisme ne figurent pas dans le dispositif partenarial. Leurs éléments de bilan qui existent, ne paraissent pas dans les comptes-rendus d'aucun comité du dispositif et ne sont ni partagés ni capitalisés. Il en est ainsi des actions du R.S.M.A. ou encore de l'expérience de la VAE dans les entreprises.

1.2. Axe prévention contre l'illettrisme

a. Les RRS et ERE

Si la mise en place des appels à projets a bien fonctionné (en respectant scrupuleusement les objectifs et les publics ciblés), concernant leur mise en œuvre et leur suivi, c'est loin d'être le cas.

En effet, la mise en œuvre des RRS et ERE relevant de la responsabilité de l'Académie et de la Délégation Régionale Interministérielle à la ville (DRIV), n'est pas lisible.

Des difficultés de mise en œuvre ont été identifiées et exposées en comité de pilotage d'octobre 2008. Son compte rendu, laisse apparaître « *qu'un retard s'est produit dans le démarrage des actions RRS, dû aux différences de procédure et de règles de financement de chaque partenaire ...* » Du fait de ce retard, le démarrage s'est fait à cheval sur 2 années scolaires, ce qui a pu donner lieu à des changements d'équipes enseignantes, à une nouvelle organisation des horaires et à la mise en place de nouveaux dispositifs.

De plus, les équipes de suivi ne sont pas connues. La coordination ne se voit pas, alors qu'en matière d'éducation prioritaire, des dotations ont été précisément allouées à cet effet. Il n'y a pas non plus de référent unique de l'Education nationale. En clair, il n'existe pas d'éléments car les fiches de suivi avec les indicateurs de résultats et de réalisations ne sont pas remplies.

b. Les autres actions du dispositif

Le même constat que pour les RRS et ERE peut être fait pour toutes les autres actions du dispositif partenarial. Comme l'Académie, qu'il s'agisse de la CAF, du Département, de la DDJS ..., personne n'a renseigné les fiches de suivi élaborées par le comité technique, avec les indicateurs de résultats et de réalisations retenus.

Ceci est d'autant plus étonnant que, si l'on prend l'exemple **des CALE**, il est souligné dans le document élaboré pour sa présentation au forum des bonnes pratiques de l'ANLCI que l'évaluation en a été faite sur 4 années scolaires de 2006 à 2010 et en 4 phases. Ceci interpelle et induit une série de questions. Où se trouvent les bilans ? Pourquoi les résultats de l'évaluation n'ont-ils pas été présentés en comité de pilotage ? Comment d'ailleurs mesurer et prouver qu'il s'agit là d'une bonne pratique ? Pourquoi les fiches d'évaluation n'ont-elles pas été remplies alors que les éléments de bilan sont censés exister ?

Le sentiment global qui se dégage se résume en : un fonctionnement un peu désordonné, une déperdition d'énergies, des éléments et informations épars et de ce fait un manque de cohérence.

Etant cependant à mi-parcours de l'application du dispositif partenarial, il est possible que le bilan intermédiaire prévu pour 2010 par la Charte atténue ou balaye cette impression.

2. Les Préconisations

Les extraits ci-dessus du discours, prononcé en 2003 par Mme Marie-Thérèse GEFFROY, sont en eux-mêmes des préconisations. L'étude du dispositif partenarial de lutte contre l'illettrisme ne permet cependant pas d'établir clairement l'étendue de ce qui a été fait, ni même parfois de savoir si telle ou telle recommandation a été mise en œuvre.

Ainsi pour exercer « une veille constante » prévue dans les principes directeurs, il faudrait que les éléments soient rassemblés en un seul lieu, accessible à tous. Il a bien été question du site « formanoo.org » du CARIF OREF mais, en y naviguant, il n'est guère possible pour un citoyen ordinaire d'accéder à quoi que ce soit.

Préalablement à toute autre recommandation la commission considère qu'il faut en premier lieu s'inscrire dans le cadre national de référence dont les axes ont été rappelés en 2003 (Cf. supra). Ceux-ci devraient apparaître dans la Charte partenariale de lutte contre l'illettrisme avec les moyens allant de pair. L'ouverture du dispositif aux entreprises et la société civile est indispensable.

Les outils existent (Charte, Délégué Régional, moyens financiers, mutualisation de ces moyens, ...). Il faut donc utiliser ces outils et que les partenaires respectent leurs engagements en termes d'objectifs, de moyens et de délais.

Un coordonnateur « politique » ayant de vrais pouvoirs est indispensable afin de garantir la cohérence de l'ensemble mais aussi le respect des engagements de chacun. Ceci implique un pilotage rigoureux du dispositif.

L'évaluation constitue un élément déterminant du pilotage. Une évaluation précise permet d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs et de réorienter en cas de nécessité. Ce point est d'autant plus vrai pour le volet « Prévention » de l'illettrisme qui est le seul à pouvoir diminuer le flux d'illettrisme.

La nécessité de communiquer est tout aussi évidente. La communication apporte de la lisibilité aux dispositifs, de la motivation aux partenaires et de la mobilisation. En premier lieu, il y a donc lieu de bien communiquer entre les partenaires eux mêmes et dans ce dessein, la nécessité de renseigner les indicateurs prévus dans le plan d'orientation stratégique apparaît indispensable.

EN CONCLUSION

Il s'avère que l'ambition politique affichée, depuis plusieurs dizaines d'années, de vaincre l'illettrisme n'a pas suffi à garantir la structuration d'un projet cohérent et fédérateur de l'ensemble des acteurs concernés. Se pose alors, au-delà de l'ambition politique, la nécessaire question de la volonté politique.

Trop de freins, de blocages, de dysfonctionnements et d'incohérences existent et perdurent. Rien n'indique qu'ils disparaîtront de sitôt. En tout cas, ils pèsent sur de bien maigres résultats eu égard tant aux besoins identifiés qu'aux moyens mis en œuvre. Rien ne laisse penser en tout cas que, dans ce cadre et sans changement, l'illettrisme pourra véritablement reculer et a fortiori disparaître. Or, le taux d'illettrisme, de par son importance et sa durabilité, demeure, qu'on le veuille ou non, un handicap majeur à toute politique de développement, qu'il s'agisse de développement humain, en premier lieu, mais également de développement économique et social.

Il y a sur ce plan, non seulement la nécessité d'une prise de conscience collective, politique, au sens le plus large du terme, du phénomène, mais aussi et surtout une mobilisation des moyens appropriés visant à son éradication.

Dans l'introduction à ce rapport, notre commission s'était interrogée, à partir de l'exemple de l'illettrisme, sur l'articulation entre les divers dispositifs existant en matière d'Education et de Formation, également sur la cohérence au sein même de ces dispositifs et leur relation avec l'insertion et le développement.

Le cas de l'illettrisme est-il transposable à l'ensemble du dispositif Education-Formation ? Et dans quelle mesure peut-il l'être ?

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'illettrisme (la non maîtrise des savoirs de base) constitue l'ultime critère à partir duquel il est possible d'apprécier un système d'Education et de Formation. L'ultime, mais également le plus parlant, le plus symbolique.

S'agissant de l'Education et de la Formation, ne seraient-ce pas les mêmes freins (politique de responsabilité, pilotage, évaluation véritable, transparence, communication, cohérence, détermination d'objectifs clairs et partagés....) qui bloquent le système ? On est en droit, pour le moins, de s'interroger.

Education et Formation ne sont, en définitive, que des moyens et non pas une finalité - moyens au service de la promotion tant humaine que de la société elle-même - une sérieuse évaluation de l'ensemble du système, la plus objective possible en fonction des besoins d'une part et des objectifs à atteindre d'autre part, s'impose.

Pour que l'île ne reste pas en friche mais devienne réellement *Lettrée*, Il FAUT réaliser cette expertise en se demandant : **Quelle cohérence de la formation au service de la réussite, de l'insertion et du développement humain ?**

ANNEXES



**CHARTE DE PARTENARIAT
DE PREVENTION
ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME
A LA REUNION
2007-2013**

ENTRE

**L'ETAT
L'ACADEMIE DE LA REUNION
LE CONSEIL REGIONAL
LE CONSEIL GENERAL
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

**CHARTRE DE PARTENARIAT
DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME
A LA REUNION**

2007-2013

CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

A La Réunion, on estime encore aujourd'hui à environ **120 000** le nombre d'adultes en situation d'illettrisme. Rappelons cependant que ce chiffre est une extrapolation d'une enquête INSEE de 1996-1997 d'où il ressortait, après des tests en lecture-écriture-calcul, que **23%** de la population des plus de 15 ans étaient concernés par ce phénomène.

Une enquête de l'INSEE, commanditée par l'Etat et la Région, identique à celles menées en métropole depuis 3 ans, est réalisée à La Réunion en 2007. Les résultats sont attendus pour le début de l'année 2008.

Toujours est-il que des indicateurs plus récents tendent à confirmer l'étendue du problème, notamment en ce qui concerne l'illettrisme des jeunes.

1 - LES EVALUATIONS DE L'EDUCATION NATIONALE

■ **Evaluations CE2 (2006)**

- Dans les réseaux ambition réussite (RAR), 46% des élèves réunionnais ont des difficultés importantes contre 43% en métropole.
- Dans les réseaux de réussite scolaire (RRS), 45,7% des élèves réunionnais ont des difficultés importantes contre 36% en métropole.

■ **Evaluations 6^{ème} en français¹ (2006)**

- Le score moyen académique en français est de 44,6 % contre 57,1 en métropole, soit un écart de 12,5.

■ **Elèves sortis sans qualification**

Actuellement, **13 à 15 %** des jeunes quittent le système scolaire sans qualification, soit un taux de non-qualification deux fois plus élevé qu'en métropole, sachant que le pourcentage de jeunes en difficulté est en liaison directe avec le niveau d'études.

2 - LES EVALUATIONS DU SERVICE NATIONAL (JAPD)

En 2006, les évaluations en lecture dans le cadre des journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) indiquent que **22%** des jeunes testés sont en difficultés de lecture contre 11% en métropole, dont **11%** en sévères difficultés contre 4,8 % en métropole.

¹ Les évaluations 6^{ème} sont appelées à disparaître dès la rentrée 2007-2008 pour être remplacées par des évaluations en CM2. Les indicateurs du Programme Annuel de Performance académique seront utilisés après leur validation.

3 - LES EVALUATIONS DE L'INSEE (1996-97, EN COURS DE REACTUALISATION)

23% de la population des plus de 15 ans, soit 120 000 personnes sont en situation d'illettrisme.

*
**

Au vu de l'ensemble de ces indicateurs, il apparaît clairement qu'un travail d'envergure reste à mener pour mieux définir une politique globale et concertée, et structurer un dispositif inter institutionnel régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

IL EST DONC CONVENU CE QUI SUIT :

La prévention et la lutte contre l'illettrisme constituent la priorité des institutions signataires de ce document, qui s'engagent à mettre cette orientation au cœur de leur action.

Les signataires s'engagent par la présente charte de partenariat en faveur de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme à conjuguer leurs efforts, à mobiliser les moyens financiers dont ils disposent afin de mener et évaluer, de manière efficace et lisible, des actions concertées en faveur de la prévention et la lutte contre l'illettrisme, dans le respect de leurs compétences.

ARTICLE 1 : MODALITES DE MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre de la présente charte sera décrite dans un plan d'orientation stratégique de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2007-2013 qui complètera la présente charte.

Ce plan précisera les objectifs généraux, les publics visés en priorité, les partenaires sollicités, les conditions de réalisation des projets et de leur évaluation. Il proposera pour chacun des deux axes (prévention et lutte) un cahier des charges.

Pour chaque action, le cahier des charges spécifiera le territoire, les caractéristiques du public, les objectifs visés, les modalités pédagogiques, les moyens humains et financiers, le porteur et le responsable de l'action ainsi que les indicateurs de suivi et d'évaluation.

ARTICLE 2 : MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Les signataires s'engagent à mutualiser les moyens humains et financiers dont ils disposent pour atteindre les objectifs visés.

Il s'agit notamment :

- des moyens inscrits dans le nouveau Contrat de Projet Etat-Région et du Programme Opérationnel du FSE 2007-2013
- des moyens propres à l'académie de La Réunion et aux services de l'Etat : DTEFP, DRIV, DDJS, DRASS...
- des moyens propres de la Région et du Département en matière de lutte contre l'illettrisme.

ne M F 3

Par ailleurs, apparaîtront les moyens propres à des partenaires associés tels que l'ADI et la CAF.

Un référent responsable du suivi des actions menées sera désigné par chacune des instances précitées.

ARTICLE 3 : PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION

Il est institué un comité de pilotage composé des signataires de la présente charte.

Ce comité de pilotage se réunira au minimum deux fois par an pour définir une politique régionale concertée inter-institutionnelle de prévention et de lutte contre l'illettrisme, arrêter les orientations et les moyens du plan d'orientation stratégique ainsi que les modalités d'évaluation et de bilan.

L'Etat, la Région et le Département assureront une présidence tournante annuelle de ce comité de pilotage.

Par ailleurs, un comité technique regroupera les référents des signataires de la charte et les partenaires associés :

- il fera au comité de pilotage les propositions de validation des actions ;
- il se réunira au moins une fois par trimestre pour assurer le suivi et les bilans des actions mises en œuvre, sous la responsabilité du président du comité de pilotage.

L'animation et le secrétariat du comité technique seront assurés par le chargé de mission régional de l'ANLCl.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CHARTE

La présente charte prend effet dès sa signature pour la durée du Contrat de Projet Etat-Région et du Programme Opérationnel du FSE 2007-2013.

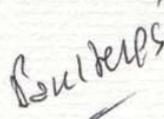
Cette charte peut être modifiée par avenant.

Fait à Saint-Denis, le 28 août 2007

Le Préfet de La Réunion



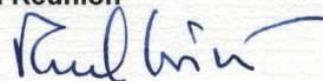
Le Président du Conseil régional



**Le Directeur
de la Caisse d'allocations familiales**



**Le Recteur de l'Académie
de La Réunion**



La Présidente du Conseil général p.o.





**PLAN D'ORIENTATION STRATEGIQUE
DE PREVENTION
ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME
A LA REUNION**

2007-2013

PLAN D'ORIENTATION STRATEGIQUE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME A LA REUNION 2007-2013

PREAMBULE

Ce plan d'orientation stratégique de prévention et de lutte contre l'illettrisme est la déclinaison opérationnelle de la charte de partenariat 2007-2013 co-signée par l'Etat, l'Académie de La Réunion, le Conseil régional et le Conseil général.

Dans le cadre de cette charte, les signataires se sont engagés à « *conjuguer leurs efforts, à mobiliser les moyens financiers dont ils disposent afin de mener et évaluer, de manière efficace et lisible, des actions en faveur de la prévention et la lutte contre l'illettrisme, dans le respect de leurs compétences* ».

1- OBJECTIFS DU PLAN

Afin de contribuer de manière significative et durable à la réduction du taux de l'illettrisme à La Réunion, ce plan vise à réduire le taux global de l'illettrisme à La Réunion sur la période 2007-2013.

Cela implique d'atteindre les deux sous-objectifs suivants :

Sous-objectif 1 : Pour les publics scolarisés, réduire de 75% l'écart par rapport à la moyenne nationale du nombre d'élèves repérés en difficulté lors des différentes phases d'évaluation de l'Education nationale et du Service national - JAPD.

Sous-objectif 2 : Pour les publics hors-système scolaire, réduire de 10% le nombre de jeunes et d'adultes repérés en difficulté à partir des évaluations de fin de formation et, à terme, lors de l'enquête régionale menée par l'INSEE en 2013.

2- PRINCIPES DU PLAN

Les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme doivent s'organiser selon les principes suivants :

- décloisonner les actions par une meilleure articulation entre les dispositifs existants ;
- proposer un dispositif permanent sur un territoire défini, en mettant l'accent sur la professionnalisation des acteurs et le développement des outils pédagogiques ;
- assurer un suivi des actions en effectuant des bilans d'étape concourant à l'évaluation finale du plan.

3- LES PUBLICS PRIORITAIRES

Ce plan s'adresse aux personnes présentant de graves difficultés face à l'écrit. Afin de gagner en efficacité, les actions de ce plan seront, au moins dans un premier temps, concentrées sur les publics suivants :

En matière de **prévention** :

- les élèves des Réseaux de Réussite Scolaire (RRS) et ceux des Equipes de Réussite Educative (ERE) et ce, tant à l'école qu'au collège
- les parents de ces élèves dans leur rôle d'accompagnement

En matière de **lutte** :

- les jeunes inscrits en Mission Locale
- les demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux

4- PARTENAIRES ET DISPOSITIFS D'INTERVENTION

Comme stipulé dans l'article 2 de la charte de partenariat, les signataires s'engagent à mutualiser les moyens humains et financiers dont ils disposent pour atteindre les objectifs visés.

Partenaires		Dispositifs d'intervention	Moyens financiers annuels
ETAT	Académie	Projet spécifique académique ¹	18 624 384 €
	DRIV & ACSé ²	ERE et RRS (20 Adultes relais)	480 000 €
		CUCS	100 000 €
		FIPD ³	100 000 €
	DRASS	Insertion sociale	100 000 €
	DDJS	Incitation à la lecture	30 000 €
	DTEFP	Programme IRILL ⁴	1 200 000 €
	Total ETAT		

¹ Ce projet spécifique académique comprend les programmes suivants : éducation prioritaire, classes « contrat », centres de lecture.

² Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

³ Fonds interministériel de prévention de la délinquance

⁴ Contrat de Projet Etat-Région, Fonds Social Européen et Insertion, Réinsertion, Lutte contre l'illettrisme

Région	CPER, FSE (aides aux associations, ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme)	1 200 000 €	
	Redynamisation sociale	780 000 €	
	Centres de lecture	65 000 €	
	TFL-R*	74 000 €	
	Total Région	2 119 000 €	
Département	PDCS ⁵	1 350 000€	
	ADI	PDI ⁶	1 400 000 €
	TFL-R*		74 000 €
	Total Département		2 824 000 €
CAF	- CLAS ⁷		5 300 000 €
	- REAAP ⁸		330 000 €
	Total CAF		5 630 000 €
TOTAL			31 207 384 €

N.B. Ces chiffres concernent la première année de mise en œuvre du plan (2008). Ils pourront, le cas échéant, être modifiés pour les années suivantes.

5- APPEL A PROJETS

Un appel à projets par axe (prévention ou lutte) sera réalisé et décliné en une ou plusieurs actions engagées pour trois ans ou à reconduire annuellement.

Chaque appel à projets s'appuiera sur un cahier des charges spécifique qui contiendra *a minima* les éléments suivants :

- objectifs
- principes
- caractéristiques des publics ciblés et territoire
- mise en œuvre des actions
- indicateurs de suivi des actions et évaluation

6- SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS DU PLAN

La mise en oeuvre de ce plan d'orientation stratégique de prévention et de lutte contre l'illettrisme requiert un suivi rigoureux, un processus d'évaluations intermédiaires et une évaluation finale.

Un effort particulier sera consenti pour généraliser le Certificat de Formation Générale (CFG) comme moyen de validation des formations auprès des jeunes et des adultes hors système-scolaire.

* Téléformation lecture à La Réunion

⁵ Programme Départemental de Cohésion Sociale qui comprend : le Plan Départemental Lecture (100 000€) ; le Contrat d'avenir (résiduel de salaire) 576 312€ ; aide aux Centres de lecture-écriture (104 781€) ; programme Accompagnement scolaire (250 000€) spécifique au Département ; dispositif d'activités périscolaires collégiens 350 000 € ; TFL-R 74 000 €.

⁶ Actions prévention et lutte contre l'illettrisme du Programme Départemental d'Insertion

⁷ Contrat local d'accompagnement scolaire

⁸ Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents

Comme prévu dans l'article 3 de la charte de partenariat, un comité technique regroupera les référents des signataires de la charte et se réunira au moins une fois par trimestre pour assurer le suivi et les bilans des actions, sous la responsabilité du président du comité de pilotage.

Ce comité technique aura pour fonction de :

- s'assurer de la réalisation effective des actions prévues pour les deux volets,
- fournir des éléments pertinents de bilan pour chaque action, notamment en mesurant l'impact effectivement produit au regard des objectifs et des effets attendus,
- définir des outils de régulation en fonction des résultats obtenus.

Enfin, le travail effectué annuellement devrait alimenter et de ce fait, faciliter l'évaluation du plan d'action dans sa globalité. Celle-ci sera mise en perspective avec les résultats de l'enquête INSEE de 2013.

7- INDICATEURS

7.1. Indicateurs de réalisation (annuelle)

ACTIONS	INDICATEURS de réalisation		
	Nombre d'actions	Nombre de bénéficiaires	Volume global d'heures de formation
Actions de prévention			
- Réseau de Réussite Scolaire (<i>RRS</i>)			
- Equipes de Réussite Educative (<i>ERE</i>)			
Actions de lutte contre l'illettrisme			
- Jeunes inscrits en Mission Locale			
- Demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux			

7.2. Indicateurs de résultats (annuels)

ACTIONS	INDICATEURS de résultats			
Actions de prévention	Evolution du nombre d'actions en %	Evolution du nombre de bénéficiaires en %	Evolution du volume global d'heures de formation en %	Evolution du coût global des formations en %
- Réseau de Réussite Scolaire (RRS)				
- Equipes de Réussite Educative (ERE)				
Actions de lutte contre l'illettrisme	Indicateur générique 1 Ratio publics repérés en situation d'illettrisme/publics en formation			
	Indicateur spécifique 1.1 (Jeunes)			
	Indicateur	Résultat		
- Jeunes inscrits en Mission Locale	Ratio JEUNES repérés (JAPD et M.L.) en situation d'illettrisme/nb de bénéficiaires en formation			
	Indicateur spécifique 1.2 (Adultes, DE)			
- Demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux	Indicateur	Résultat		
	Ratio ADULTES repérés (SAO : ANPE, ADI....) en situation d'illettrisme/nb de bénéficiaires en formation.			
- Jeunes inscrits en Mission Locale	Indicateur générique 2 Taux de progression en formation			
	Indicateur spécifique 2.1 (Jeunes)			
	Indicateur	Résultat		
	Nombre de JEUNES ayant accompli la totalité de la formation avec une attestation de fin de stage.			
	Suite de parcours			
	Taux de validation du CFG			

- Demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux	Indicateur spécifique 2.2 (Adultes, D.E.)	
	Indicateur	Résultat
	Nombre d'ADULTES ayant accompli la totalité de la formation avec une attestation de fin de stage.	
	Suite de parcours	
	Taux de validation du CFG	

7.3. Indicateurs de bilan (sur 3 ans)

Axes/Indicateurs	Constat de départ	Objectifs cibles	Ecart	
			Bilan intermédiaire 2010	Bilan final 2013
Axe prévention de l'illettrisme	<p>Evaluations CE2 (2006)</p> <p>-Dans les réseaux ambition réussite (RAR), 46% des élèves réunionnais ont des difficultés importantes contre 43% en métropole.</p> <p>-Dans les réseaux de réussite scolaire (RRS), 45,7% des élèves réunionnais ont des difficultés importantes contre 36% en métropole.</p> <p>Evaluations du service national (JAPD)</p> <p>En 2006, les évaluations en lecture dans le cadre des journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) indiquent que 22% des jeunes testés sont en difficultés de lecture contre 11% en métropole, dont 11% en sévères difficultés contre 4,8 % en métropole.</p>	Réduire de 75% l'écart par rapport à la moyenne nationale du nombre des d'élèves repérés en difficulté lors des différentes phases d'évaluation de l'Education nationale et du Service national.		
Axes/Indicateurs	Constat de départ	Objectifs cibles	Bilan intermédiaire 2010	Bilan final 2013
Axe lutte contre l'illettrisme	<p>Enquête INSEE-Carif (1996/97) *:</p> <p>23% de la population des plus de 15 ans, soit 120 000 personnes sont en situation d'illettrisme.</p>	Réduire de 10% , le nombre de jeunes et d'adultes repérés en difficulté à partir des évaluations de fin de formation et, à terme, lors de l'enquête régionale menée par l'INSEE en 2013.		

* Cet indicateur sera réactualisé dès les résultats de la nouvelle enquête IVQ (2008)

REMERCIEMENTS

MM. BONNEL Louis et AILLAUD Christophe, Chef de bataillon et chargé d'enseignement au Régiment du Service Militaire Adapté (R.S.M.A.)

M. CHANFIN Michel, Directeur d'école à la retraite et membre du Conseil Economique et Social Environnemental Régional (CESER)

M. CREPU Achille, Homme de terrain

Mme CERNEAUX Expédite, Référente illettrisme au Conseil régional

Mme DAMBREVILLE Dominique, Directrice du Centre de Lecture et d'Ecriture du Brûlé

Mme DUCHEMAN Yvette, Enseignante et auteur d'un ouvrage sur le bilinguisme à la Réunion, intitulé « Pour un enseignement langagier efficace dans le contexte réunionnais »

M. DUTERTRE Jean-François et CAILLON Philippe, Directeur et Directeur Adjoint de la Direction du Travail et de la Formation Professionnelle (D.T.E.F.P.)

M. FOURAR Mostafa, Recteur de l'Académie de la Réunion

Mme HUET Sandra, Actrice de cohésion sociale à la recherche d'un emploi

Mmes LAURET Reine et KOHLER Agnès et MM. MOREL Philippe et PICARDO Patrick, Présidente et Membres du Bureau de l'Association de Parents d'Elèves du Primaire au Supérieur (APEPS)

Les Membres de la **Commission « Développement humain »** (mandature 2006-2010) du Conseil régional

M. PADJANY MAMANDI Bruno et M. ZANEGUY Alain, Vice-Président délégué à l'Education et au Sport et Vice-Président délégué à la Culture du Conseil général

Mme NIRLO Séverine et PRIANON Marlène, Directrice de la Vie éducative et référente illettrisme au Conseil général

MM. PARAIN Claude et Christian MONTEIL, de la Délégation Régionale de l'INSEE

M. SLAMA Jean-Charles, Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion (CAF)

M. SOUPE Paul, Délégué Régional de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (A.N.L.C.I.)

COMMISSION « DEVELOPPEMENT HUMAIN »
--

Président	Georges-Marie LEPINAY (C.G.T.R.)
Vice-présidente	Michèle ANDRE (<i>Personnalité qualifiée</i>)
Rapporteur	Marcel BOLON (C.G.P.E.R.)
Membres	Nicolas CARMi (U.D.-F.O.)
	Patrick CORRE (C.G.T.R.)
	Philippe DOKI-THONON (<i>Professions du tourisme</i>)
	Frédéric FOUCQUE (<i>Fédération des commerçants et syndicat de l'importation et du commerce de la Réunion</i>)
	Marie-Claire HOAREAU (UNSA)
	Isabelle SOUBAYA (<i>Université</i>)
	Jean-Claude TATARD (UROF)
	Chaouki TRIMECHE (U.I.R.-C.F.D.T.)

QUELQUES RAPPORTS ET AVIS DU CESER DE LA REUNION

- Eléments de réflexion sur le schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la Réunion - avril 1999
- L'OCM Sucre : quelques pistes de réflexion pour la prochaine OCM - novembre 1999
- Contributions-cadres du Conseil économique et social régional de la Réunion pour la préparation de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer – 1999
- La coopération régionale : un enjeu pour la Réunion ? - novembre 1999
- Le dispositif « emploi-jeune » : d'une opportunité à un enjeu stratégique - novembre 1999
- Les déplacements à la Réunion : l'urgence des choix - décembre 1999
- Réflexions sur le Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi - juin 2000
- Actes du séminaire sur la rénovation du bâti scolaire du 1^{er} degré - avril 2001
- Le schéma directeur portuaire de Port Réunion - octobre 2001
- La vie étudiante : un espace à construire - décembre 2001
- La desserte aérienne de la Réunion - septembre 2001
- Pour un dispositif répondant aux besoins de l'emploi à la Réunion - septembre 2002
- Enjeux et défis de la Réunion à l'horizon 2020 - septembre 2002
- Investissement local et fiscalité – avril 2003
- L'aménagement, la protection et la valorisation du littoral: un défi pour l'avenir – octobre 2003
- Quel projet de développement agricole pour la Réunion ? – décembre 2003
- Contribution sur la continuité territoriale – juin 2004
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – octobre 2004
- Contribution sur l'emploi dans les secteurs de la santé, du médico-social et du social – novembre 2004
- Bilan de mandature 1998-2004
- Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans l'océan Indien – juillet 2005
- La Validation des Acquis de l'Expérience : un enjeu de taille et une réelle opportunité – décembre 2006
- Avis sur le projet de contrat de projets Etat/Région/Département 2007-2013 – février 2007
- Le foncier et l'immobilier économiques à la Réunion – mars 2007
- Le congé solidarité : une solution pour la Réunion – octobre 2007
- Avis sur le projet présidentiel pour le développement économique de l'Outre-mer – octobre 2007
- Premières réflexions sur le projet de loi programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence outre-mer – mars 2008
- Contribution sur la communication de la communication européenne sur la stratégie pour les RUP – avril 2008
- Avis sur le projet de loi programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence outre-mer – mai 2008
- Avis sur le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement – juin 2008
- Avis complémentaire sur la saisine rectificative relative au projet de loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence Outre-mer – juillet 2008
- L'apprentissage : une voie de formation contribuant au développement humain – novembre 2008
- Les associations, acteurs essentiels du secteur social et medico-social : des contraintes ; un défi – novembre 2008

- Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ? – novembre 2008
- Avis sur le rapport « Révision à mi-parcours du dispositif de l'octroi de mer » - janvier 2009
- Avis préparé par la commission "Développement économique" sur le rapport d'étude concernant l'évaluation des aides publiques en faveur des entreprises de la Réunion – février 2009
- Première contribution du C.E.S.R. : Réorganisation territoriale de la Réunion (Version du 27 février 2009)
- Avis sur le projet de schéma régional des formations sanitaires et sociales – mars et juillet 2009
- Contribution aux Etats généraux de l'Outre-mer - juillet 2009
- Avis sur les Etats généraux de l'Outre-mer – Réunion - août 2009
- Avis sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Réunion 2010-2015 (SDAGE) - septembre 2009
- Avis sur le projet de SAR - octobre 2009
- Avis sur les projets de décrets découlant de la LODEOM – novembre et décembre 2009
- Avis sur le rapport mesure 2.15 "ingénierie financière - capital investissement" du POE FEDER 2007-2013 - création d'un fonds commun de placement à risque souscription du Conseil régional au fonds d'investissement – décembre 2009
- Contribution « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion à partir de l'exemple des programmes européens » - mars 2010
- Note « Les Technologies de l'Information et de la Communication – Un enjeu majeur » - septembre 2010

Les rapports mentionnés ci-dessus ainsi que les avis du Conseil économique et social régional sur saisine du Conseil régional, du Conseil général, de l'Etat, sur différents documents d'orientation, de planification, de schéma, sont à votre disposition au C.E.S.R., peuvent vous être adressés sur simple demande, ou sont consultables et chargeables sur le site www.cesr-reunion.fr.